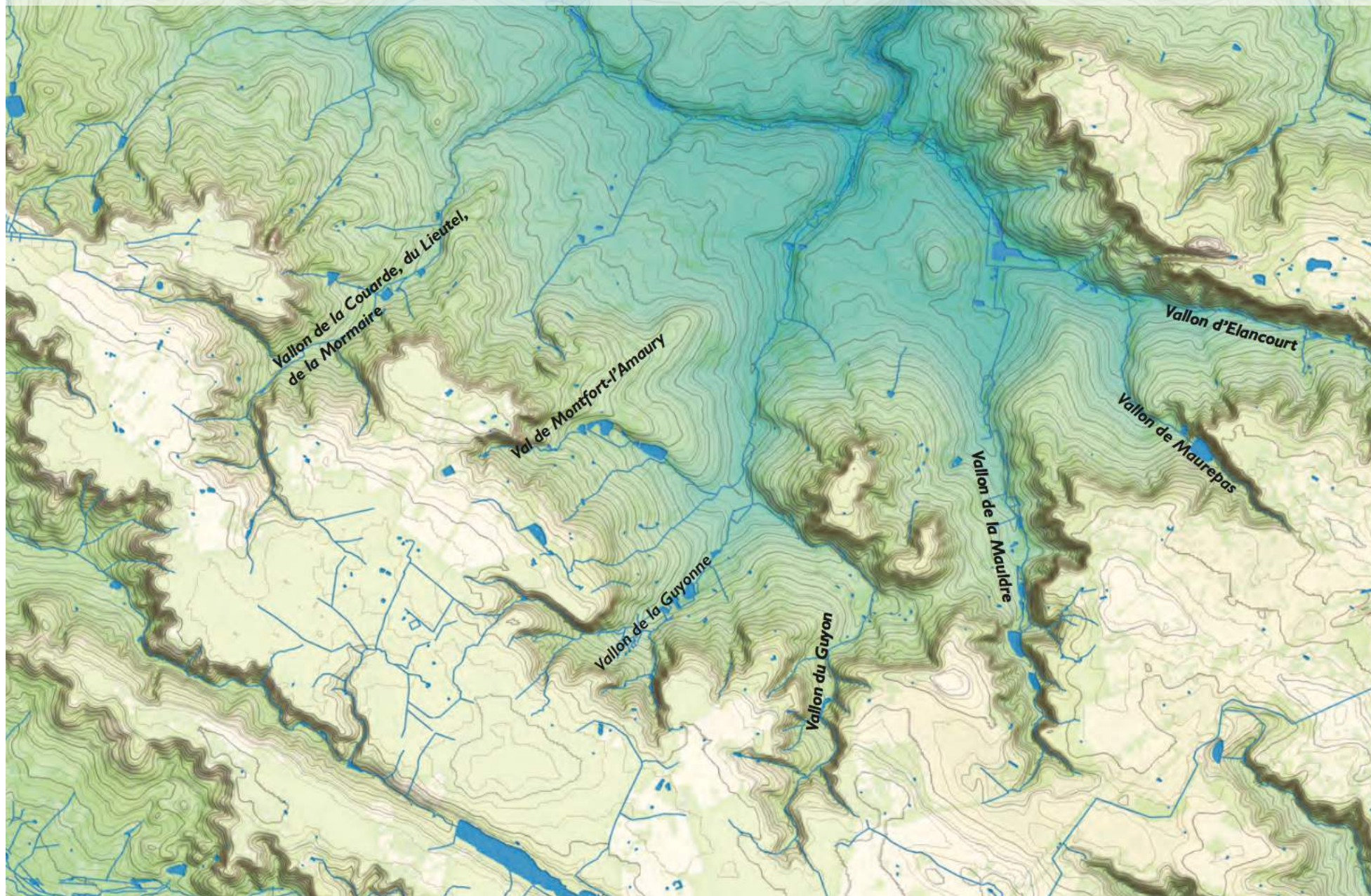
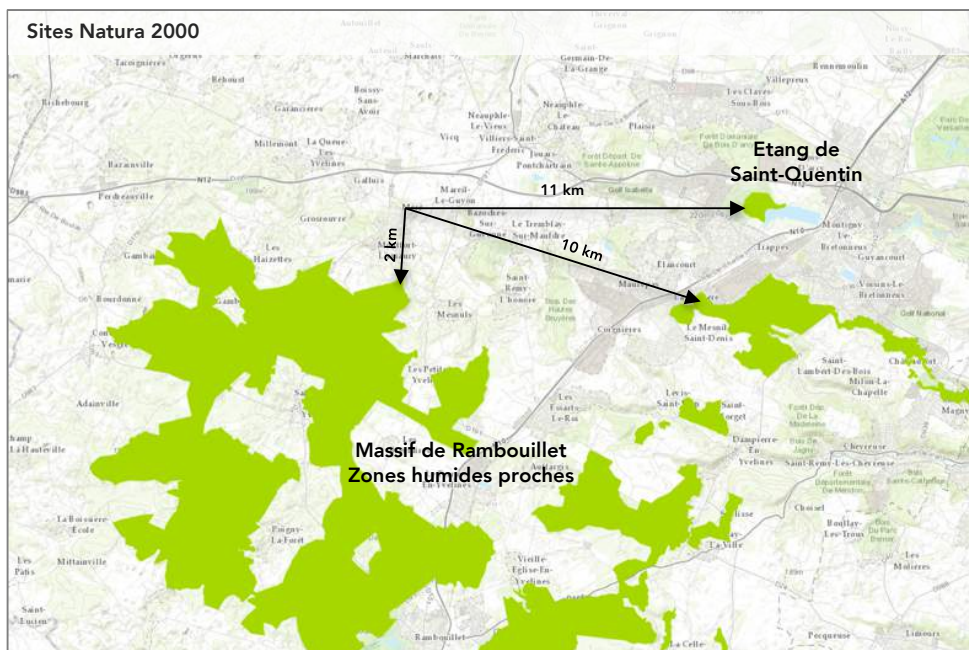


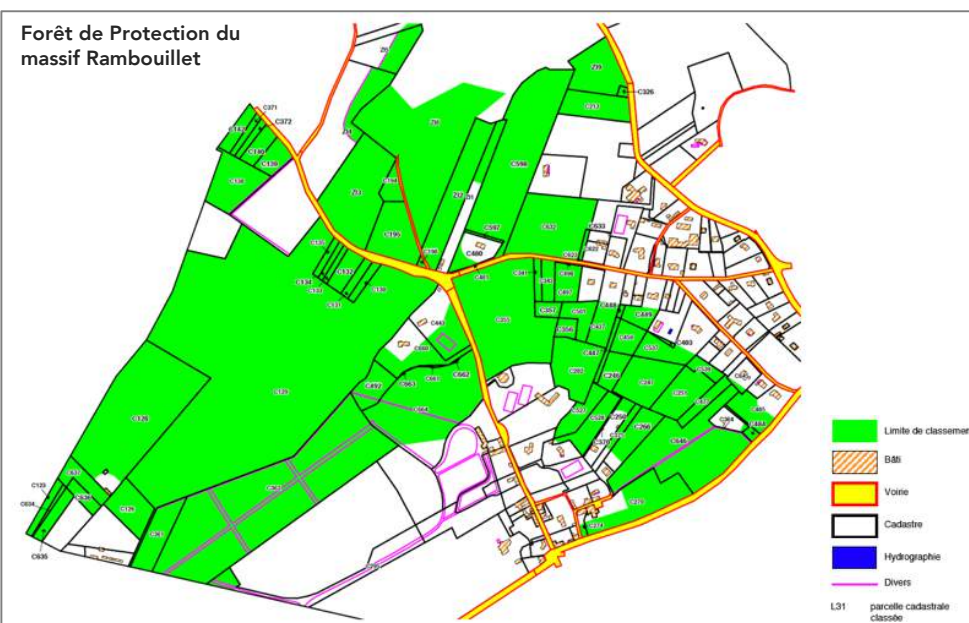
Réseau hydrographique élargi (Plan de Paysage et Biodiversité Plaine de Jours à Montfort)





Sites Natura 2000

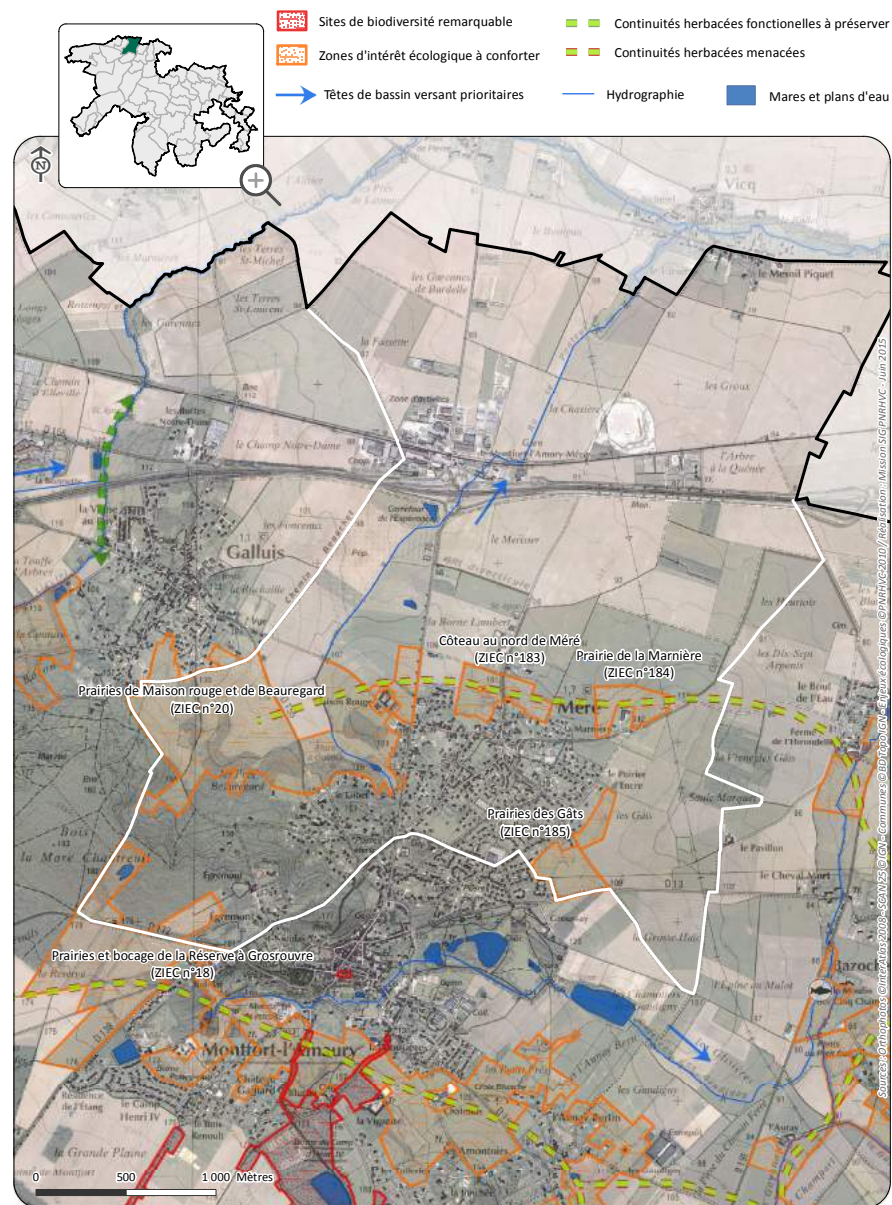
- La commune de Méré n'est pas concernée directement par un site Natura 2000. Les sites Natura 2000 les plus proches se situent dans un rayon de 2 à 11 kilomètres au sud et à l'Est de commune. Il s'agit :
 - du massif de Rambouillet et zones humides proches (Zone de Protection Spéciale – Directive Oiseaux),
 - de l'Etang de Saint-Quentin (Zone de Protection Spéciale).
- L'éloignement des sites Natura 2000 par rapport à la commune, leur situation non directement riveraine à la commune, l'interface des urbanisations des communes directement voisines et notamment de Montfort l'Amaury permettent d'avancer l'absence d'incidences sur l'équilibre naturel des sites Natura 2000 situés à proximité.



Forêt de Protection du massif de Rambouillet

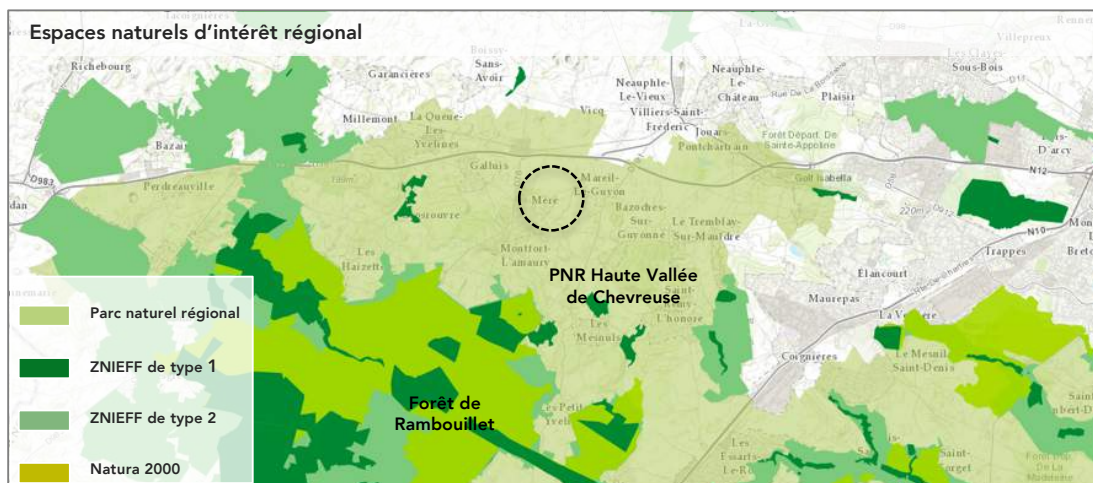
- Le massif forestier de Rambouillet a été classé en Forêt de Protection par décret du 11 septembre 2009. Pour la commune de Méré, le classement concerne des secteurs situés au sud-ouest du centre bourg ancien, en rive gauche de l'avenue Léon Crété : secteurs de la rue de la Mare Chantreuil, rue du Sergent Guyot Sionnest, impasse du Mont rôti, rue du chemin du Bois des Moines.

Zone d'Intérêt Ecologique à Conforter (PNR de la Haute Vallée de Chevreuse)



Zones d'Intérêt Ecologiques à Conforter (ZIEC) définies à la Charte du Parc

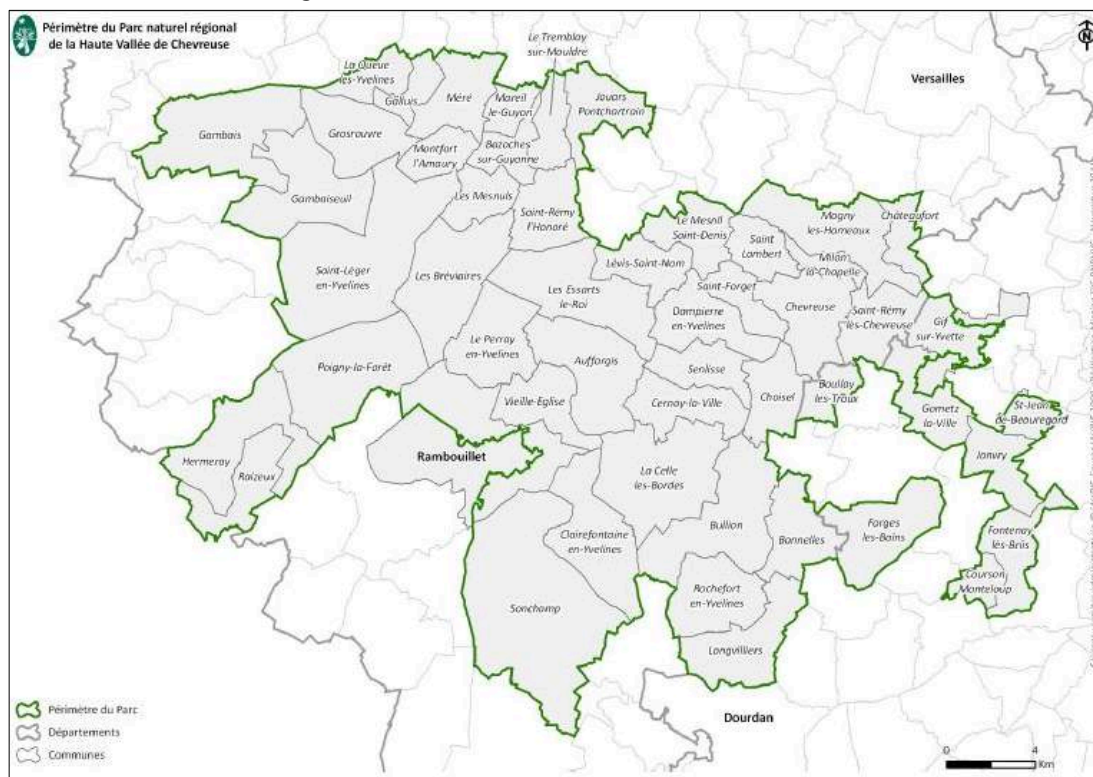
- Les ZIEC comprennent les ensembles de milieux naturels assez rares, ou des milieux plus rares en état de conservation défavorable, et qui ne présentent pas aujourd'hui les cortèges d'espèces attendus, dans l'état actuel des connaissances. Certains sites repérés uniquement par la présence d'habitats naturels remarquables, pourraient accueillir ces espèces, mais en l'absence de données scientifiques avérées (propriété privée inaccessible...), ils ont été retenus par le Parc naturel régionale comme ZIEC. Sont notamment inclus dans cette classe les grands ensembles de prairies potentiellement intéressantes et à conforter.
- Les ZIEC forment des maillons essentiels au sein de la trame verte et bleue, dont elles constituent les principales « zones relais ». Elles constituent des zones à fort potentiel écologique. Les ZIEC sont des sites prioritaires d'intervention pour l'application de programmes de réhabilitation des habitats (restauration de milieux, mise en place de gestion adaptée, diversification des milieux pour améliorer le potentiel écologique de ces zones).
- 4 Zones d'Intérêt Ecologique à Conforter sont identifiées sur la commune de Méré par le Parc naturel régional de la Haute Vallée de la Chevreuse :
 - Prairie de Maison Rouge et Beaugerard (ZIEC n°20),
 - Côteau au Nord de Méré (ZIEC n°183),
 - Prairie de la Marnière (ZIEC n° 184),
 - Prairie des Gâts (ZIEC n°185).
- Les ZIEC situés au nord de Méré forment une continuité herbacée identifiée comme menacée par le Parc naturel régional.



Un environnement biologique riche

- La commune de Méré s'inscrit au cœur d'un système d'espaces boisés d'importance régionale : forêt de Rambouillet dont la valeur patrimoniale, paysagère, environnementale est reconnue par un périmètre de forêt de protection. Le périmètre couvre l'ensemble de la séquence boisée ouest de la commune (bois de la Mare Chantreuil).

Périmètre du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse (PNR HCV)

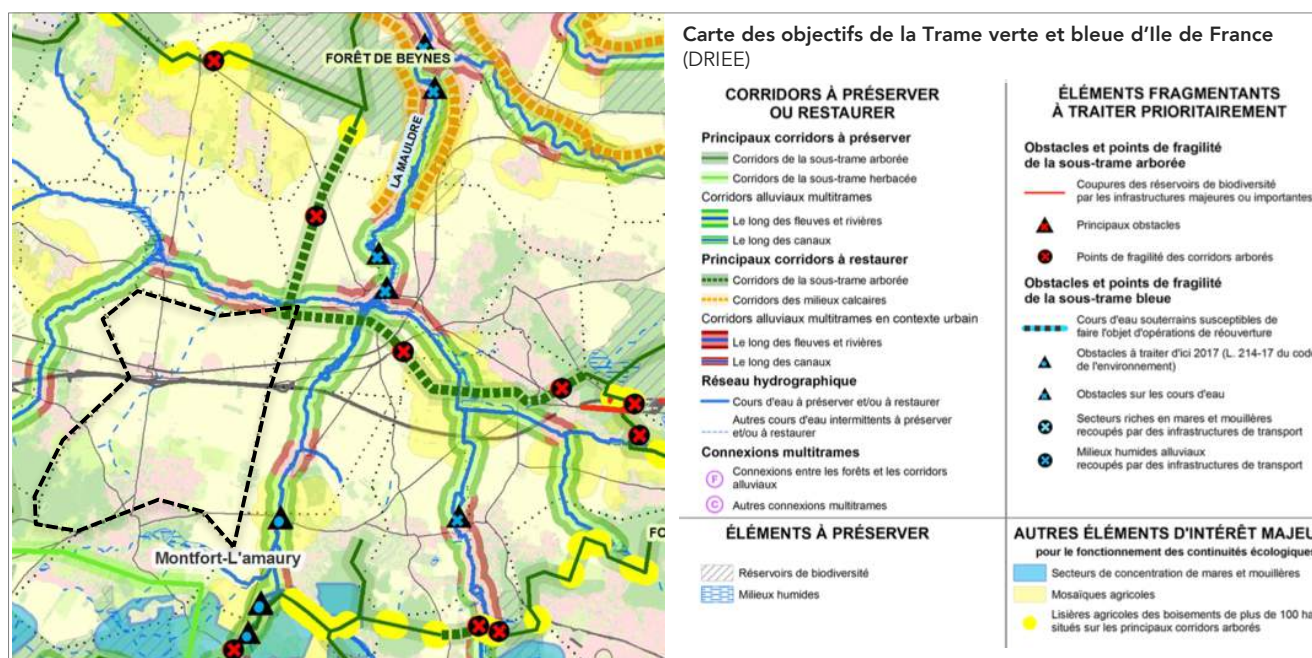


L'adhésion de la commune au Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse

- Les qualités paysagères et patrimoniales de la commune lui valent d'intégrer le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse dans le cadre de l'extension du périmètre du Parc en 2011.
- Cette labellisation du territoire de la commune de Méré, conduit à souligner sa responsabilité au regard de la préservation et de la valorisation de ses patrimoines (paysager, environnemental, bâti et naturel).

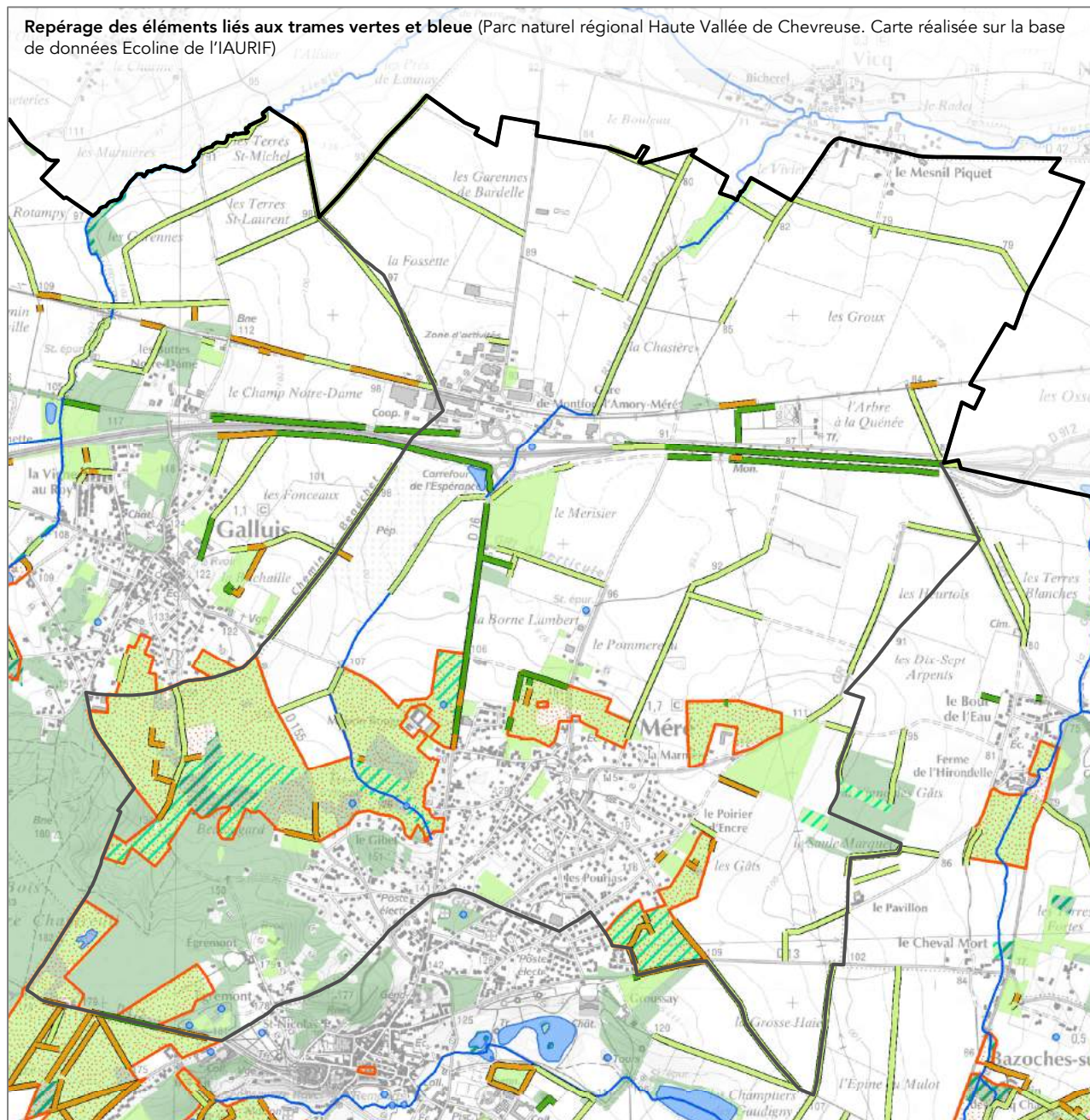


- Les enjeux de continuité écologique identifiés sur la commune de Méré par le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) reposent principalement sur les espaces herbacés, de prairies et les espaces boisés au sud-ouest de la commune. Ces boisements présentent des lisières pour partie urbanisées et des lisières agricoles.
- Au SRCE est identifiée sur la commune une continuité Nord-Sud à fonctionnalité réduite qui participe à la sous trame herbacée.
- Les faisceaux d'infrastructures de la RN12 et de la voie ferrée ne constituent pas, au SRCE, des obstacles aux déplacements d'espèces sur la commune.



CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

Repérage des éléments liés aux trames vertes et bleue (Parc naturel régional Haute Vallée de Chevreuse. Carte réalisée sur la base de données Ecoline de l'IAURIF)

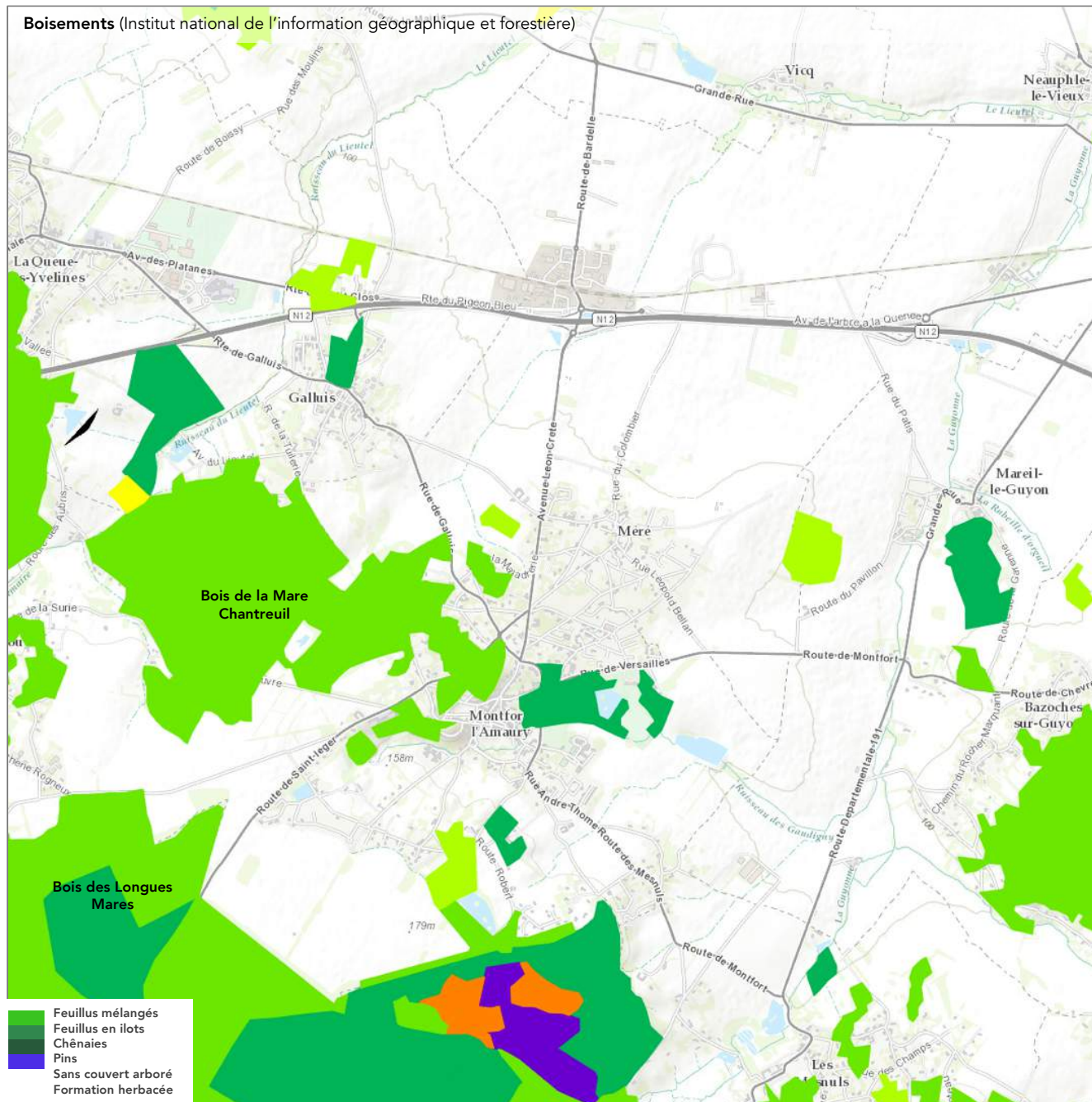


- Sur la commune de Méré, les éléments les plus présents au sein de la plaine agricole de la Plaine de Jouars sont les bandes enherbées qui longent les chemins de desserte agricole.

Sous-trame aquatique	Sous-trame arborée	Sous-trame herbacée
• Mares	— Alignement d'arbres	— Bandes enherbées
— Réseau hydrographique	— Haies	— Prairies, friches, jachères
— Zone humide ouverte	— Boisement	— Réservoirs de biodiversité inscrits au Plan de Parc
— Zone humide boisée		

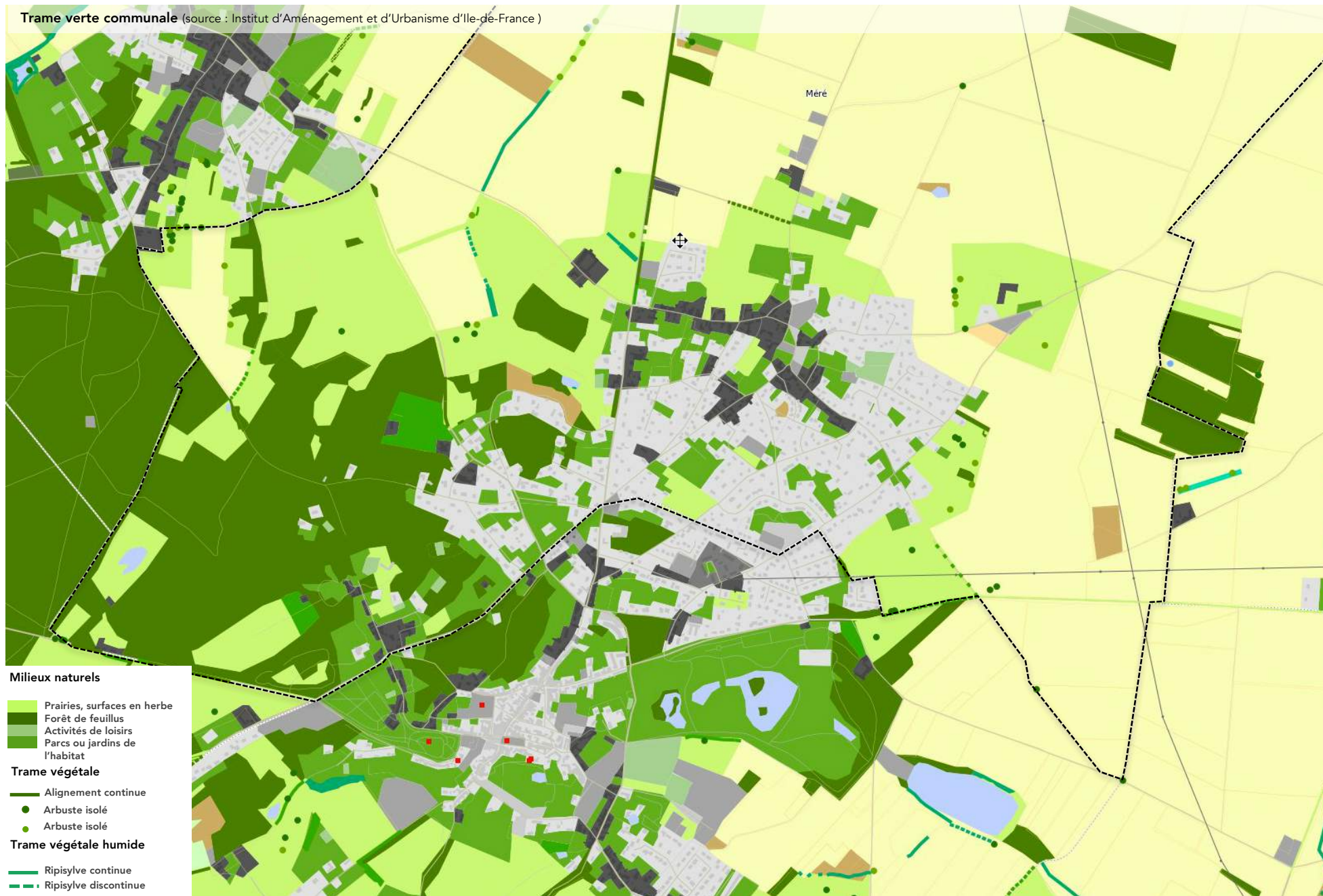
BOISEMENTS

Boisements (Institut national de l'information géographique et forestière)



- Les principaux boisements présents sur la commune sont situés sur les franges sud-ouest du territoire et les séquences de coteaux et de revers de coteaux. Les ensembles boisés sont essentiellement constitués de feuillus mélangés.
- Ces espaces prennent place dans l'ensemble forestier du massif de Rambouillet.
- En rive gauche de l'avenue Léon Crété (RD76), les espaces bâtis de la commune s'adossent aux boisements. Ces derniers se fondent dans les tissus bâtis à travers les parcs arborés et les grandes propriétés présents dans cette partie résidentiel du bourg de Méré.

Trame verte communale (source : Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Ile-de-France)





Pâturage en lisière de village



Pâturage en lisière de village

Une trame verte diversifiée

- La trame verte communale est très diversifiée et s'appuie sur des strates arborées mais également des strates basses herbacées et cultivées. En accompagnement des espaces bâtis, deux types de systèmes se distinguent :
 - autour du bourg ancien où un tissu bâti dense s'insère dans un cadre de pâturages et de grands jardins,
 - autour des espaces résidentiels plus récents qui se marie avec à une trame végétale plus éparse et moins structurée. A l'ouest de l'avenue Léon Crété, le tissu bâti plus lâche s'inscrit dans un environnement de trame boisée et de parcs.



Le Poirier d'Encre



Alignement de tilleuls et pâture dans le centre bourg

- En outre, une trame végétale agricole composée de prairies et d'espaces en herbe ceinture l'ensemble du bourg et complète cette trame verte villageoise.

Un noyau bâti historique prolongé par le Poirier d'Encre et adossé aux espaces boisés

- Le noyau ancien de Méré se prolonge par les séquences arborées et enherbées de l'espace du Poirier d'Encre qui associe une valeur biologique et paysagère à une forte valeur patrimoniale. La présence d'alignements de tilleuls aux abords immédiats du bourg et de grandes propriétés confortent la mosaïque paysagère villageoise. A cela s'ajoute la présence ponctuelle de pâtures et de prés dans le cœur villageois.



Alignement de tilleuls



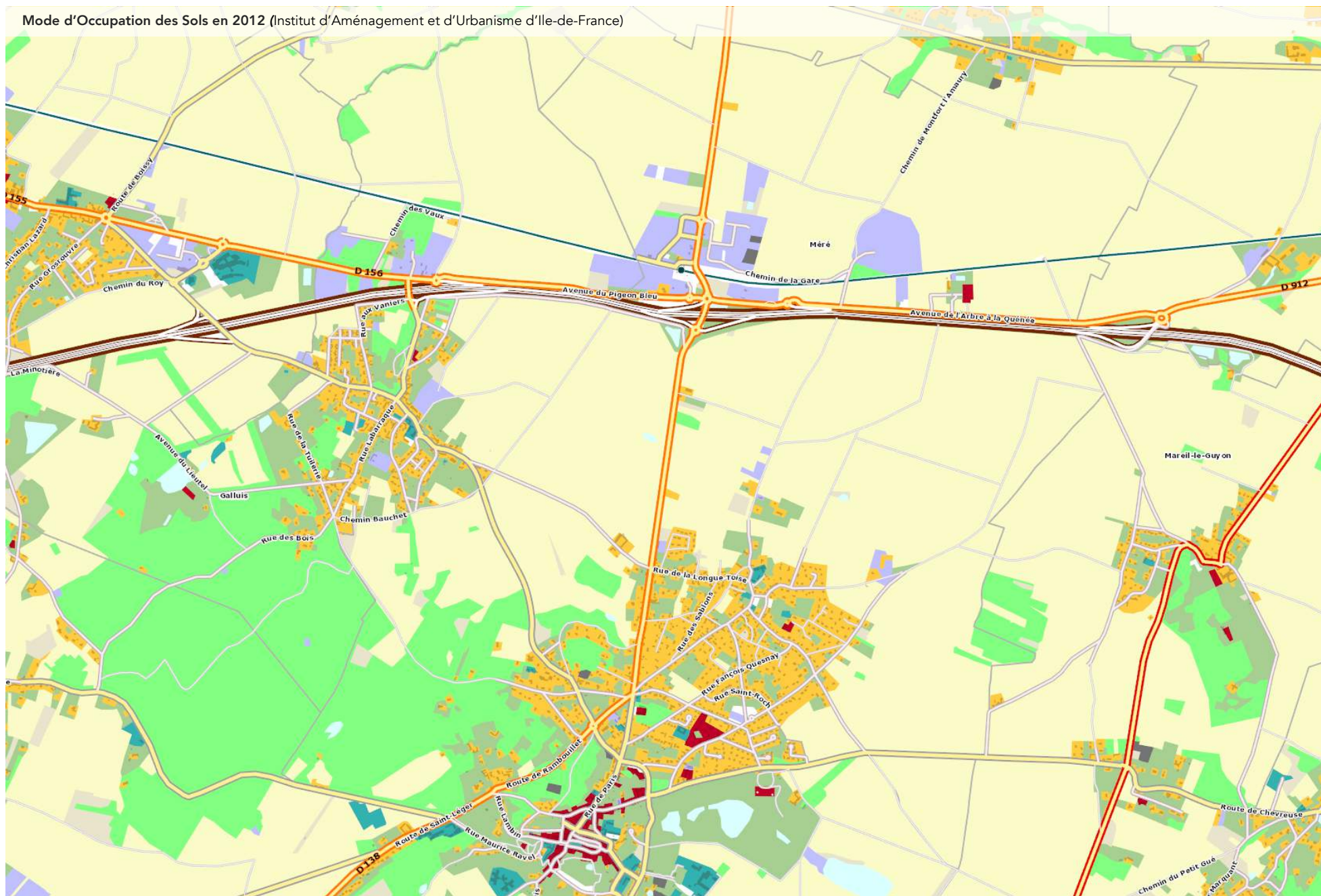
Jardin d'agrément avec strate arborée

- Dans sa partie ouest, en rive gauche de l'avenue Léon Crété, le village est bordé par des parcs arborés anciens qui associent strates arborées et herbacées.

Des quartiers résidentiels où la trame végétale joue un rôle d'équilibre dans la composition urbaine

- Les espaces bâtis résidentiels plus récents, présentent un rythme entre les espaces bâtis et les espaces végétalisés moins contrasté : la trame bâtie s'insère dans la trame végétalisée constituée de jardins d'ornement et d'agrément.

Mode d'Occupation des Sols en 2012 (Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Île-de-France)



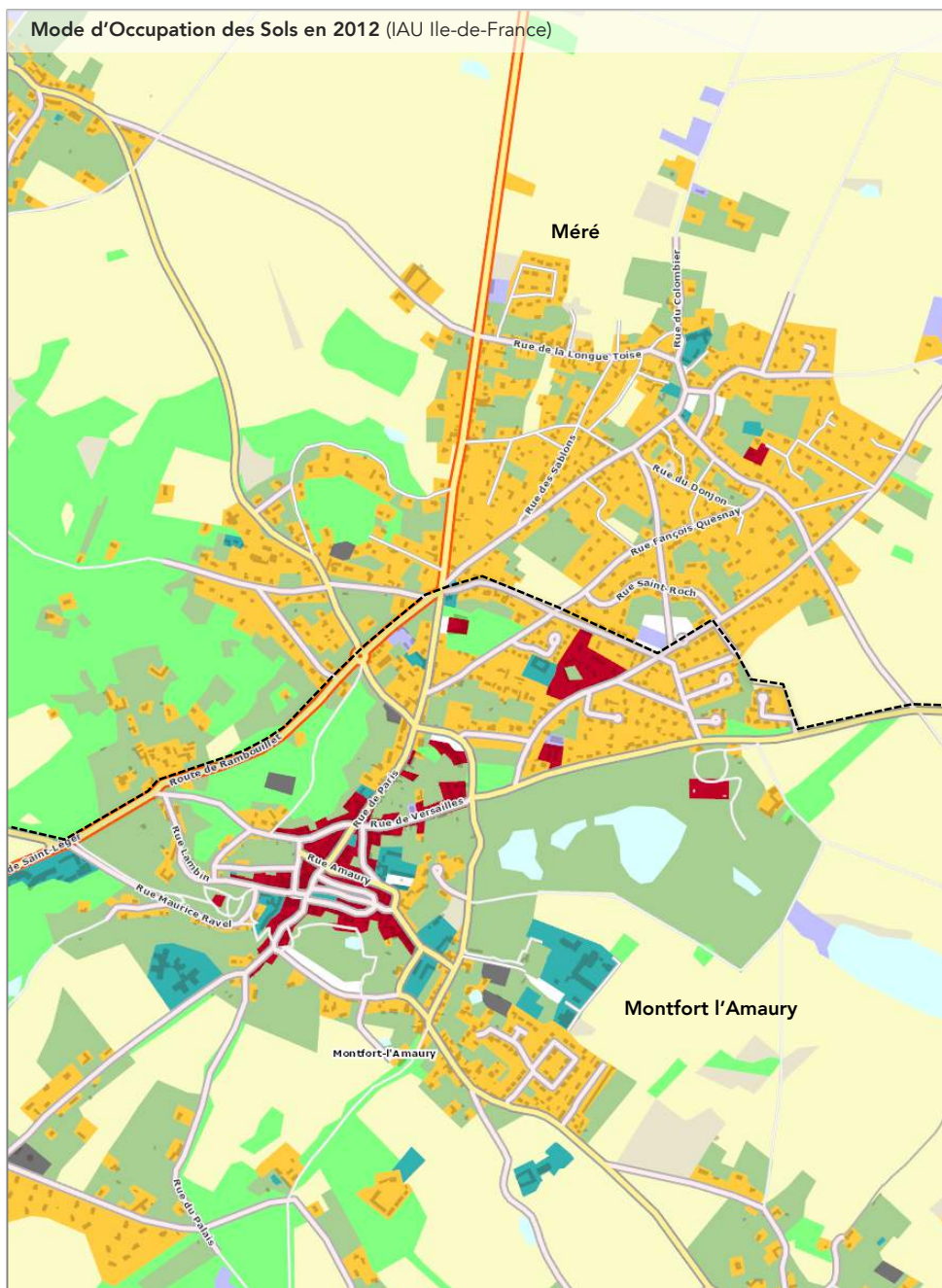


Tableau d'évolution du Mode d'Occupation des Sols entre 2008 et 2012 (IAU Ile-de-France)

Occupation du sol en hectares	Surface 2008	Disparition	Apparition	Surface 2012	Bilan
1 Forêts	89,93	-0,36	5,35	94,92	4,99
2 Milieux semi-naturels	15,01	-11,75	6,50	9,75	-5,25
3 Espaces agricoles	750,84	-7,87	6,78	749,75	-1,09
4 Eau	2,11	0,00	0,00	2,11	0,00
Espaces agricoles, forestiers et naturels	857,88	-3,40	2,05	856,53	-1,35
5 Espaces ouverts artificialisés	53,47	-1,89	0,30	51,88	-1,59
Espaces ouverts artificialisés	53,47	-1,89	0,30	51,88	-1,59
6 Habitat individuel	81,80	0,00	1,01	82,81	1,01
7 Habitat collectif	0,71	0,00	0,00	0,71	0,00
8 Activités	31,43	-0,94	2,82	33,30	1,88
9 Equipements	1,28	0,00	0,00	1,28	0,00
10 Transports	24,94	0,00	0,17	25,12	0,17
11 Carrières, décharges et chantiers	1,25	-1,25	1,13	1,13	-0,12
Espaces construits artificialisés	141,41	-1,41	4,35	144,35	2,94
Total	1 052,76	-6,70	6,70	1 052,76	0

Analyse de la consommation foncière

- Entre 2008 et 2012, l'occupation du sol sur la commune n'a que très faiblement évolué.
- Les surfaces d'espaces construits artificialisés à vocation d'habitat ont progressé de 2,9 hectare dont 1,8 hectares pour les seules activités économiques (extension du parc d'activités économiques de la Gare) et 1 hectare destiné à la construction résidentiel en habitat individuel.
- Cette tendance à l'artificialisation des sols s'est accompagnée d'une augmentation des espaces de forêts de 5 ha qui s'est fait au profit de la disparition des milieux semi-naturels (-5,25 ha).



**ÉTAT INITIAL DE
L'ENVIRONNEMENT (2/3)**

COMPOSANTES PAYSAGÈRES

La plaine agricole de Méré - 1949



La plaine agricole de Méré - 2013



En quelques six décennies, le paysage agricole de Méré a considérablement évolué

- Dans les années 1950, le parcellaire agricole se caractérise par une trame foncière laniérée au plus près du bourg et, par de plus grandes pièces agricoles qui sont caractéristiques de la céréaliculture de grandes cultures en cœur de plaine.

Le paysage agricole communal associait, à cette époque, cultures céréalières en plaine et pré-vergers en ceinture immédiate du village.

- L'optimisation de l'activité agricole et le développement d'une économie industrielle agricole ont modifié en profondeur la trame parcellaire de la plaine de Jouars (remembrement foncier, augmentation de la production céréalière, baisse de l'élevage, raréfaction des vergers).

En 1949, de nombreuses ponctuations végétales assurent la transition entre le bourg et la plaine agricole de Jouars



En 2013, le mosaïque végétale en ceinture de village s'est réduite



- Entre 1950 et 2013, un important patrimoine éco-paysager agricole a disparu sur la commune. Ce qui ne présentait pas d'intérêt productif agricole (haies, prairies naturelles, arbres de pleins champs, bosquets, vergers) ont progressivement disparu.

- Aujourd'hui, la plaine de Jouars développe un paysage caractéristique de l'agriculture industrielle. Le paysage d'openfield se déroule sans discontinuité entre l'axe de RN12 et le coteau boisé du plateau de Rambouillet. Depuis la vaste plaine ouverte, le village de Méré conserve une certaine discrétion. Les constructions sont filtrées par les boisements. Sur le pied de coteau et en pourtour de l'enveloppe bâtie du village, Méré est ceinturée de manière quasi-continue par des prairies et pâtures.

(source : Plan de Paysage et Biodiversité de la Plaine de Jouars à Montfort)





La ceinture boisée filtre les vues sur le village (rue du Colombiers)



Vue sur la plaine agricole de Jouars et le coteau boisé de Neauphle-le-Château (route Maison Rouge)



Traversée de la ceinture boisée avant l'arrivée dans le bourg (rue du Colombiers)

Un paysage d'inscription entre plateau de Rambouillet et Plaine de Jouars

- Le bourg de Méré s'appuie entre les pieds de coteau et le revers du plateau de Rambouillet. A travers son site, le territoire de Méré participe à un espace d'interface entre deux ensembles paysagers contrastés : le village de Méré s'inscrit dans un paysage d'entre-deux. Au nord, en direction de la Gare et du Mesnil-Piquet, le paysage de grandes cultures qui singularise la vaste plaine de Jouars. Au sud, les paysages de revers de plateau animés par les vallons qui entaillent le coteau et par les frondaisons boisées qui marquent le haut du plateau.

Des espaces ouverts qui soulignent le site d'inscription de Méré

- La vaste étendue de la plaine de Jouars est contenue, délimitée par des horizons marqués. La plaine présente une morphologie particulière, propice aux vues lointaines que ce soit depuis le cœur de la plaine où peu d'éléments arrêtent le regard (alignements de la RD912 et de la RD13, rare végétation boisée), ou depuis les reliefs en balcon à la hauteur de la ferme de Maison Rouge notamment. Cette ouverture immense où le regard porte loin, délimitée par un relief continu, marque le paysage d'inscription de Méré et la scénographie naturelle de la commune.

Un cordon de prairies en lisière de plaine agricole et de bourg

- En lisière de plaine, au plus près du village Méré, des pâtures et prairies parsèment les secteurs de pieds de coteau et les séquences de vallons. Le parcellaire, plus étroit, entouré de haies ou de bosquets, propose un paysage diversifié aux horizons proches, contrastant avec l'immensité de la plaine céréalière.

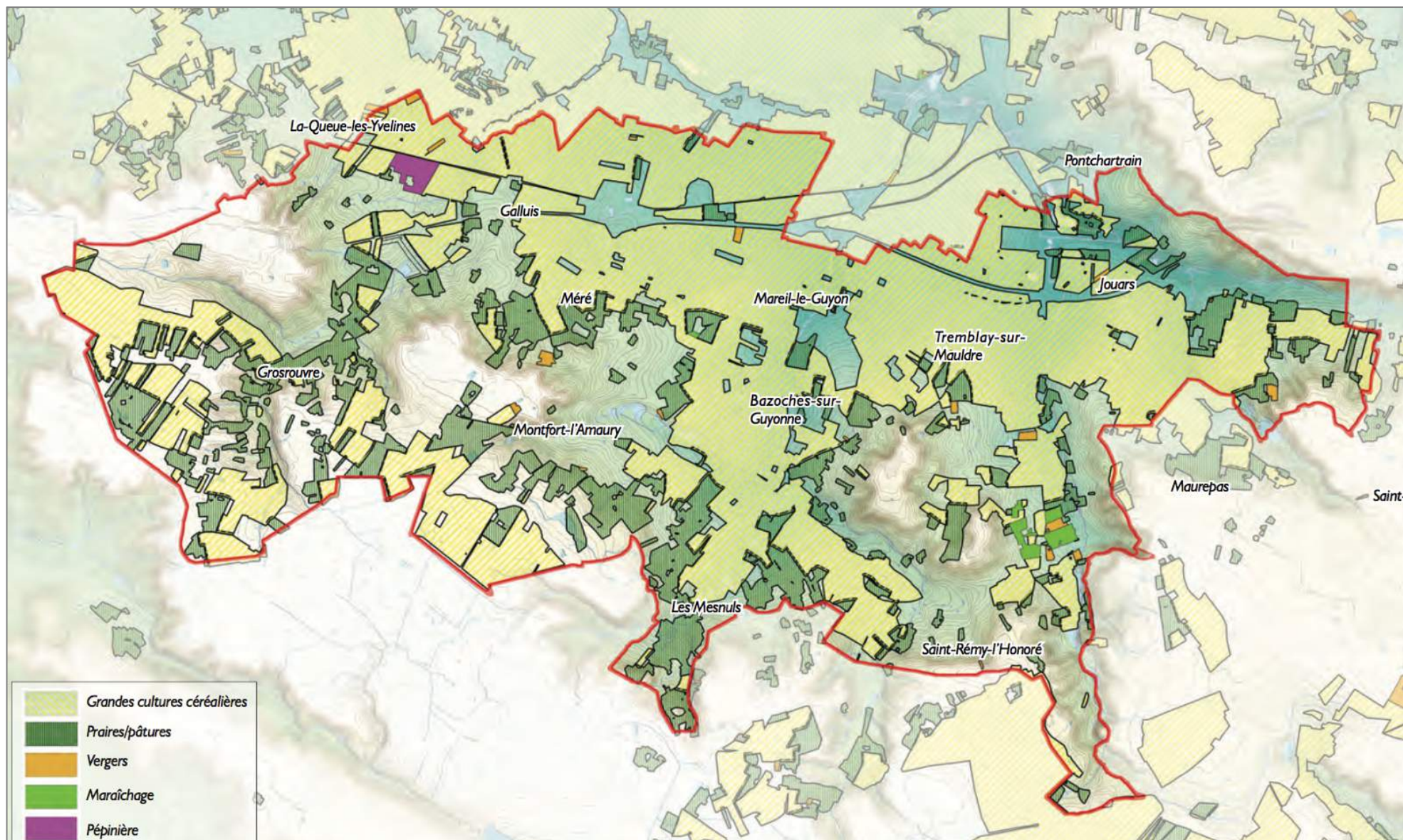
Des boisements continus qui encadrent la plaine et l'arrière-plan villageois

- Depuis la plaine de Jouars, les reliefs boisés marquent l'arrière-plan paysager de Méré en formant un horizon continu et régulier à une altitude constante d'environ 170-180m. Au sud, le trait de coteau est bordé par la forêt domaniale de Rambouillet, et à l'ouest par la forêt des Quatre Piliers. La géologie du site explique cette présence continue de l'écran forestier. La forêt de coteau occupe les sols les plus pauvres que constituent les sables et grès de Fontainebleau qui affleurent dans la pente en contrebas des limons et de l'argile à meulière des plateaux.

Une implantation villageoise de « piémont »

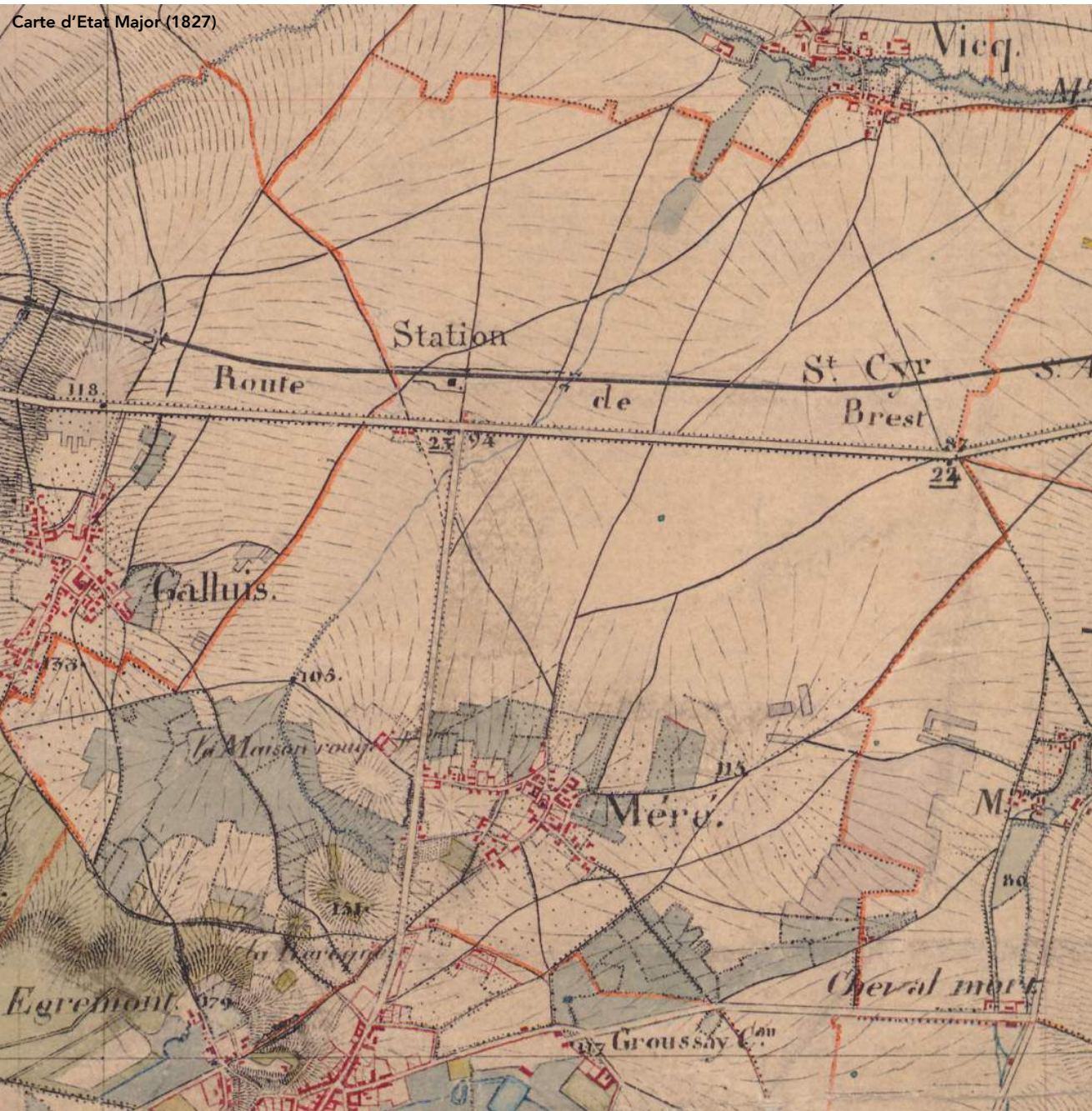
- Méré, comme de nombreux villages de la plaine de Jouars, est en position de « piedmont » (Bazoches-sur-Guyonne, le Tremblay-sur-Mauldre, etc.). Le village est implanté sur le coteau à une altitude constante de 120 mètres environ. Le site d'implantation du village profite de la présence d'une ligne de sources, est à l'écart des terrains humides, des espaces en eau et, épargne les meilleures terres de plaine.

Les séquences de prairies – pâtures sur le coteau constituent un motif paysager de premier plan à l'échelle de la Plaine de Jouars (Plan de Paysage et Biodiversité de la Plaine de Jouars à Montfort)



Méré, entre plaine agricole et plateau forestier (Plan de Paysage et Biodiversité de la Plaine de Jouars à Montfort)





Le noyau historique

Le cœur historique de Méré présente une organisation primaire à l'écart de la route de Montfort l'Amaury.

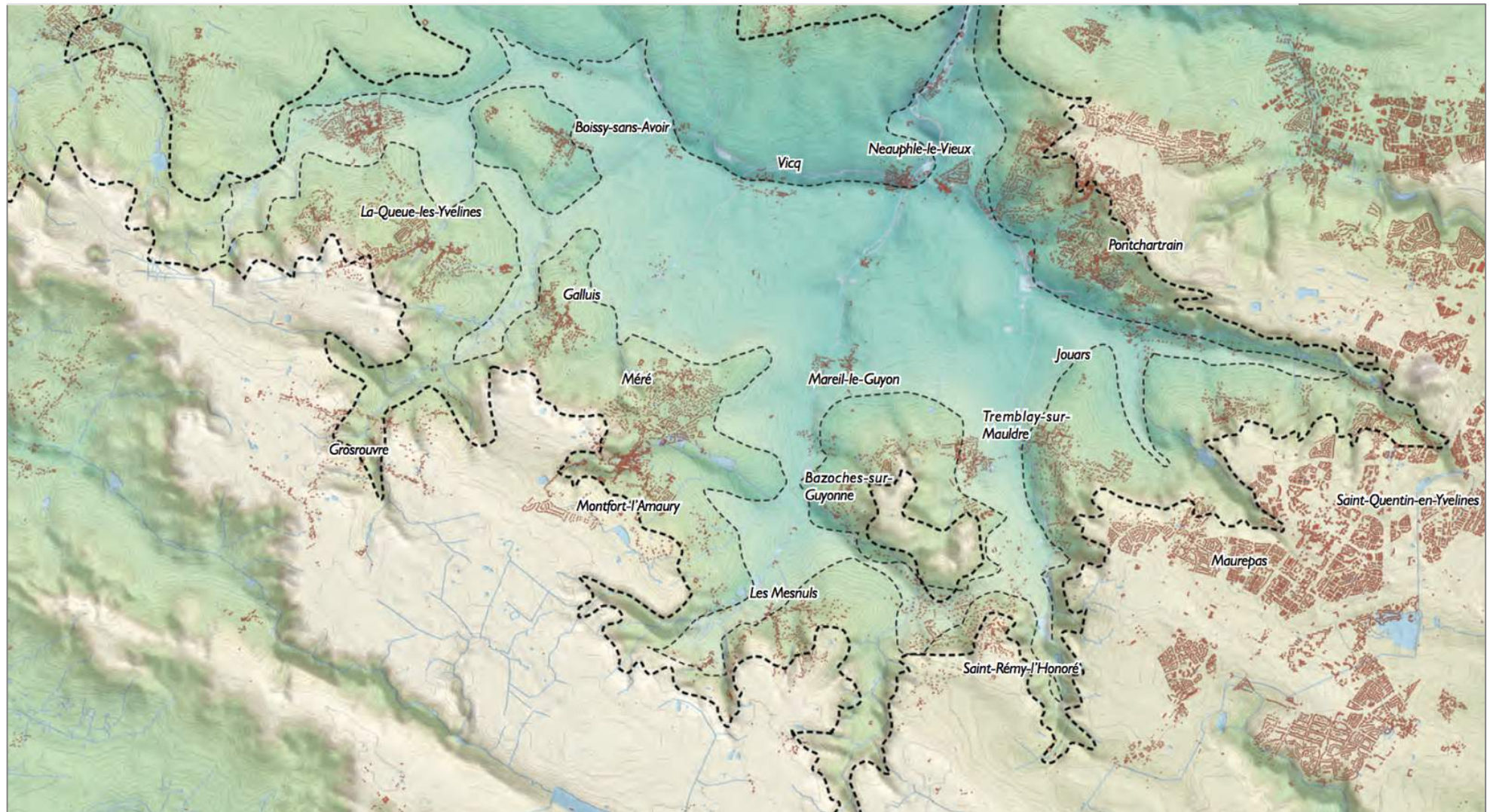
- Les rues développent un profil en étoile convergeant vers la place François Quesnay. Le village se compose d'un noyau de constructions resserrées autour de l'église et de ramifications bâties qui se déroulent de part et d'autres des rues qui convergent en direction de l'église (actuelles rues de la Longue Toise et Léopold Bellan, avenue du Général de Gaulle). Les constructions se caractérisent par une implantation en bordure de voie.
- Ce noyau, peu dense et comptant peu de constructions, est entouré de vastes espaces de pâturages et de vergers. Cette enveloppe bâtie villageoise principale domine la vaste plaine cultivée de Jouars.
- De rares isolats bâtis ponctuent le territoire :
 - au droit de la route de Montfort l'Amaury, la ferme de la Maison Rouge développe une imposante empreinte bâtie en surplomb de la plaine cultivée.
 - de rares constructions marquent la croisée de la route de Brest et de la route de Montfort l'Amaury.
 - plein Nord, le hameau du Mesnil Piquet s'inscrit dans la vallée du Lieutel et prend place dans le fonctionnement du village de Vicq.
- Si aujourd'hui cette structure a évolué en faveur d'un développement du bâti résidentiel et un confortement du noyau villageois historique vers le sud (en direction de Montfort l'Amaury), elle a également donné lieu au développement d'un quartier résidentiel à l'ouest de la route de Montfort et au développement du quartier de la gare.

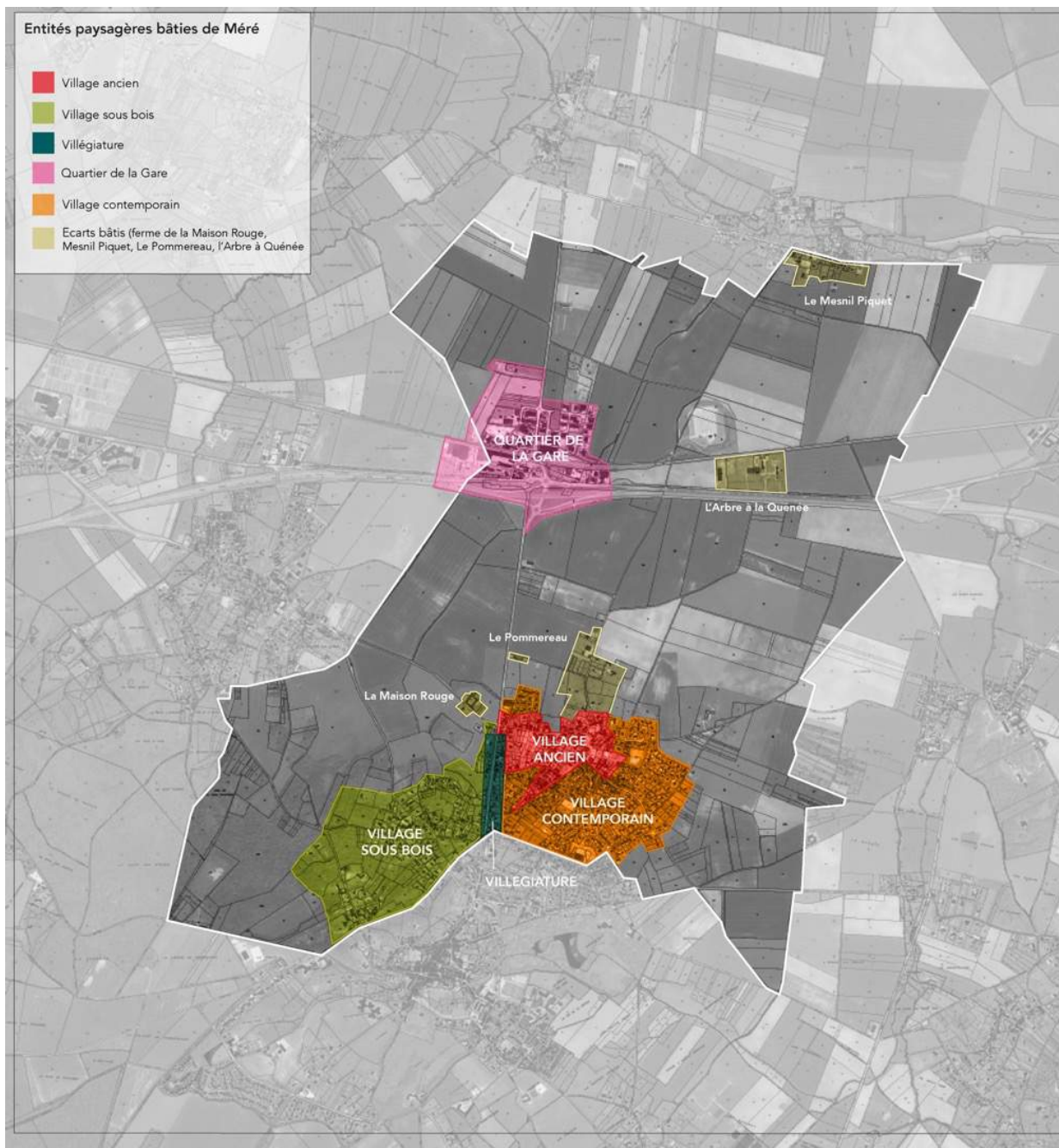


Le village contemporain

- Dans les années 50, Méré est encore un bourg rural au bâti recentré autour de son église. Le parcellaire rayonnant autour du village présente une structure laniérée de petites pièces agricoles caractéristiques de la petite culture.
- Les espaces qui jouxtent le bâti sont dominés par les vergers et les espaces en herbe. Ils sont très importants au nord du village et surtout au sud de l'actuelle avenue du Général de Gaulle.
- A l'ouest de la rue de Montfort-l'Amaury, le tissu résidentiel prend place dans un environnement où se mêlent parcelles boisées, espaces cultivés et pâturés. Le quartier du Gibet et d'Egremont se dessinent.
- Au nord, le quartier de la gare accueille quelques constructions à vocation d'activités.
- Dans les années 70, une partie des vergers a disparu pour laisser place à des constructions résidentielles. Le quartier de la gare se conforte avec l'accueil de nouvelles activités et de vastes bâtiments.
- Dans les quartiers résidentiels du Gibet et d'Egremont, les emprises boisées se sont particulièrement étoffées. Le secteur développe une ambiance de quartier résidentiel sous couvert boisé.
- Dans les années 80, la commune est marquée par l'apparition d'opérations pavillonnaires qui investissent les fonciers agricoles de vergers et de pâtures, notamment au sud du village. Le développement résidentiel repousse les limites de l'enveloppe bâtie au contact avec Montfort l'Amaury. Le quartier de la gare poursuit son développement à vocation économique.
- Dans les années 2000, la RN12 a été aménagée en voie rapide, les infrastructures de desserte routière et le passage sous voie tiennent un peu plus à distance du centre bourg de Méré le quartier gare.
- Le développement résidentiel s'est poursuivi avec l'investissement et le comblement des espaces compris entre Montfort l'Amaury et le centre village historique.

Une urbanisation de Méré en pied de coteau (Plan de Paysage et Biodiversité de la Plaine de Jouars à Montfort)



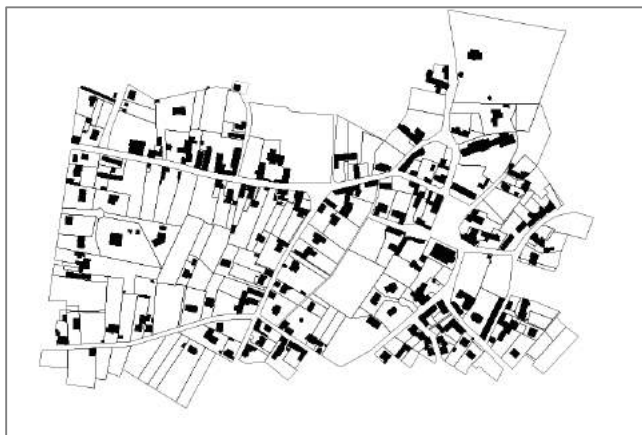


5 principales entités paysagères

La lecture sensible des paysages bâtis de Méré s’articule autour de cinq principales entités paysagères.

- Le village ancien de Méré participe à l’identité de la commune. C’est dans cette séquence relativement compacte que prennent place les valeurs patrimoniales et historiques de la commune. Cadrée par des limites tangibles (rue de la Longue Toise au Nord, l’avenue du Général de Gaulle et l’avenue Léon Crété), le centre ancien de Méré porte une valeur patrimoniale de qualité sans pour autant être exceptionnelle. Il s’agit avant tout d’un patrimoine urbain plus que d’un patrimoine architecturale.
- Le village sous bois à l’ouest de l’avenue Léon Crété se singularise du reste de la commune. Au-delà de la prégnance des boisements ce sont les ambiances et la position à l’écart du centre ancien qui créent une ambiance spécifique, à l’abri des regards.
- L’avenue Léon Crété se singularise par la présence de nombreuses maisons de villégiature. Véritables marqueurs architecturaux qui participent à une mise en scène de l’avenue et de la traversée de Méré, ces maisons de villégiature rappellent également la vocation touristique et de loisirs de Méré au début du siècle.
- Le quartier de la Gare, véritable porte d’entrée de la commune de Méré se distingue par sa vocation principale de développement économique mais aussi d’équipements d’intérêt public (SDIS, Conseil Département des Yvelines).
- Le village contemporain et sa trame des tissus résidentiels contemporains complètent la matrice des entités paysagères de Méré. Il prend place entre les rues Saint-Blaise et la Croix de Rome au sud, l’avenue du Général de Gaulle et la rue de Mareil au Nord. Le secteur est complété au nord par le Parc Boulogne.

Des micro-entités paysagères complètent cette matrice principale : la hameau du Mesnil Piquet, l’Arbre à la Quénée, la Ferme Rouge, Le Pommereau. Si ces quatre secteurs présentent des motifs bâtis différents (ferme, bâtiment économique, habitat) Ils se singularisent par leur caractère isolé dans la plaine et leur grande visibilité depuis l’espace cultivé.

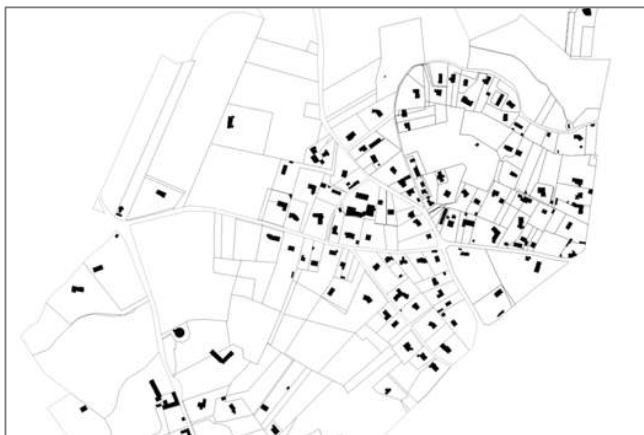


Village ancien

Le cœur du village de Méré s'articule autour de la petite place centrale François Quesnay (ancien cimetière) sur laquelle donne l'église et s'organise les principaux équipements (mairie, école, bibliothèque). Le centre de Méré présente un caractère villageois affirmé, constitué de fronts bâtis sur rue. L'ambiance est marquée par une certaine minéralité du paysage. Les fermes, comme les maisons rurales, ont quasi toute perdu leur vocation agricole initiale.

- La typologie architecturale du centre de Méré est dominée par une architecture agricole et rurale. La petite ferme constitue l'élément bâti le plus commun et le plus prégnant. Les fermes s'ouvrent sur rue, un portail ferme la cour intérieure. La partie habitation de certaines fermes présente une organisation de façade comparable à l'architecture de maisons de bourg. Méré recense quelques fermes au gabarit plus imposant. Refermées sur la rue par un grand mur de clôture, elle compte de nombreuses dépendances et parfois un hangar en bois. Dans les rues adjacentes au centre ancien, le tissu bâti est composé des petites maisons rurales et maisons de manouvriers organisées autour d'une cour intérieure. Le bâti présente un volume simple de type rectangulaire, d'une hauteur égale à R+1+C.
- La trame parcellaire villageoise se singularise par un micro-découpage foncier. Les parcelles s'imbriquent pour composer un puzzle relativement complexe. La parcelle se caractérise par sa petite, voire très petite dimension. Sa forme est généralement en lanière et son orientation perpendiculaire à la voie. Les arrières de parcelle occupés initialement par le potager, la basse-cour, les arbres fruitiers sont aujourd'hui occupés par des jardins d'agrément.
- Les implantations en limite séparative et en limite sur rue constituent la règle des constructions les plus anciennes.
- La permanence de la trame parcellaire villageoise permet de conserver l'homogénéité et l'organisation linéaires et continues du bâti. Par ailleurs, le bâti implanté à l'alignement sur rue dégage l'arrière de la parcelle pour former des cœurs d'îlots paysagers, des espaces en creux supports de biodiversité souvent peu visibles depuis la rue.





Village sous bois

A l'est de la route de Montfort l'Amaury (avenue Léon Crété), le village de Méré développe un caractère résidentiel spécifique, à part du reste des ambiances bâties. Cette séquence qui regroupe les quartiers « Maladrerie – Gibet – Egremont » se distingue du paysage pavillonnaire par un imposant couvert boisé et des ambiances paysagères « à l'abri des regards ». Le quartier se singularise par son ambiance boisée particulièrement prégnante. Une majeure partie des propriétés boisées du secteur sont classées dans le périmètre de la Forêt de Protection du massif de Rambouillet.

- L'ambiance paysagère de résidence sous bois est caractérisée par une trame bâtie et une trame boisée intimement liées. L'espace aggloméré et l'espace forestier développent un paysage de « Parc résidentiel boisé ». La trame bâtie plus lâche dégage des vues et des échappées vers les boisements.
- Le développement résidentiel s'est opéré progressivement au gré des opportunités foncières le long de la route de Galluis, des rues de la Maladerie et du Sergent Guyot Sionnest. Les constructions présentent des hauteurs qui oscillent entre rez-de-chaussée et 1 étage plus comble.
- Les emprises foncières sont généralement de dimensions importantes. Occupées par des séquences boisées plus au moins continues, elles prolongent la trame du Bois de la Mare Chantreuil jusqu'à la hauteur de l'avenue Léon Crété et de la route de Saint-Léger.



Villégiature

- Des propriétés de rapport, quelques maisons de villégiature, le château d'Egremont, les hauts murs de clôtures de grandes propriétés dégagent un effet d'enceinte, les parcs et jardins d'agrément constituent les principaux motifs paysagers. L'avenue Léon Crété développe également une typicité et une originalité architecturale : les maisons de villégiature prennent place de part et d'autre de la voie.

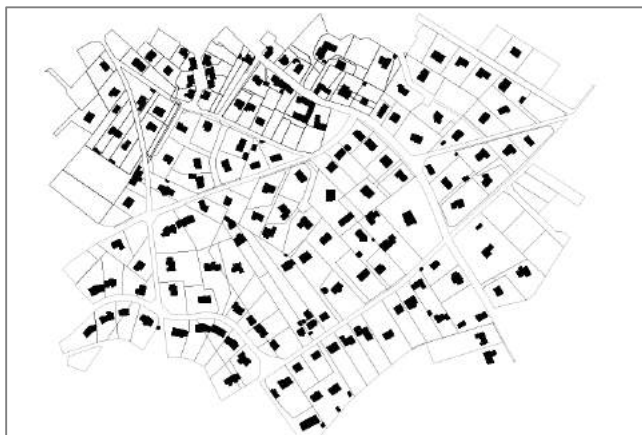


Quartier de la Gare

Le quartier de la gare de Montfort l'Amaury - Méré, bien que tardif dans sa constitution, est un ensemble paysager-bâti à part entière.

- A vocation économique, le quartier de la gare s'est développé en lien avec l'ancienne route de Brest, actuelle RN12. Prenant appui sur le faisceau routier et ferroviaire, le quartier de la gare s'est progressivement développé au nord de la voie SNCF, de part et d'autre de la route de la Bardelle.
- Aménagé sur la plaine de Jouars, bordé au sud par les faisceaux d'infrastructures, le quartier de la gare est un isolat bâti au cœur d'un vaste espace agricole ouvert. La bande économique, enkystée entre la voie ferrée et la RN 12, isolée du reste du quartier de la gare, est fragile d'un point de vue paysager, bâti et fonctionnel.
- Le quartier de la gare est difficile d'accès par les piétons et les cycles. Les espaces dédiés aux mobilités actives sont étroits, les parcours compliqués, non sécurisés dans les giratoires. La continuité de la piste cyclable de la RD76 n'est plus assurée à partir de la RN12
- Le paysage bâti répond avant tout à des processus de production et d'activités économiques. Volumétries et emprises bâties imposantes constituent la règle. Les parcelles présentent une organisation rationnelle et des emprises généreuses pour ménager des espaces de manœuvre, de stationnement, de stockage. Une distinction entre la séquence Est et Ouest de la zone d'activités peut être opérée. A l'Est, les bâtiments de conception récente développent un profil de parallélépipède et un traitement extérieur en bardage. A l'Ouest, le bâti ancien est marqué par des installations diverses (silos, hangars, anciens sites de la SNCF...). A l'Ouest on recense des bâtiments industriels du début du 20^{ème} siècle présentant un réel architectural (magasin-silo).
- L'insertion paysagère de l'ensemble de la zone d'activité économique est faible, voire inexistante. Plus spécifiquement, la gare présente un environnement peu qualifiant pour une entrée de territoire. De rares éléments de patrimoine sont à noter le bâtiment voyageur sur le quai et le garage automobile.





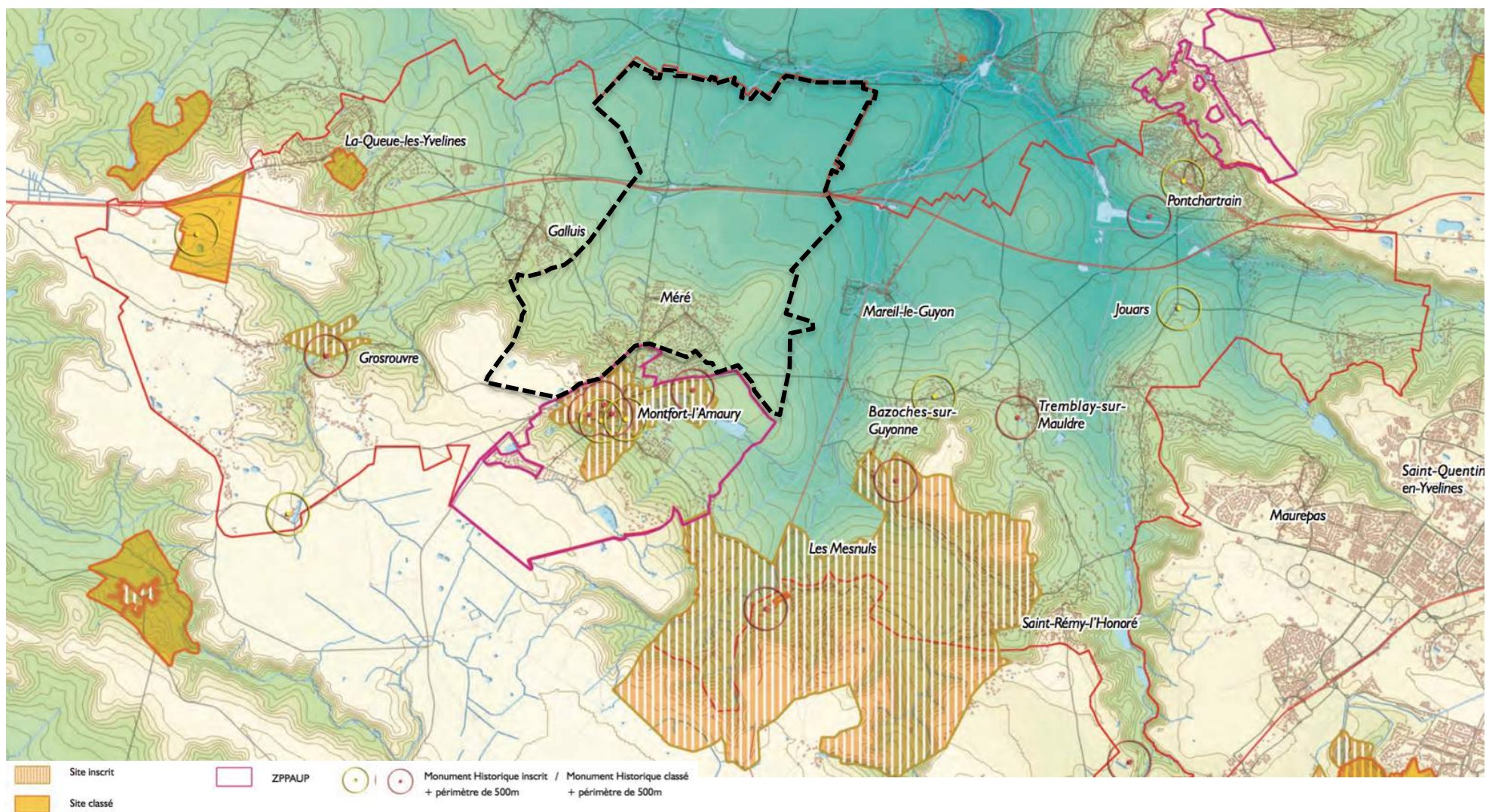
Village contemporain

Le paysage bâti contemporain résidentiel de Méré prend place dans une large séquence au sud et à l'est du noyau villageois ancien. Au sud, le paysage résidentiel de Méré se déroule jusqu'en limite communale avec Montfort l'Amaury. Les constructions pavillonnaires de Méré proposent un "mode d'habiter" qui recherche avant tout l'intimité et l'individualité par rapport aux voisins. De part ses implantations en retrait des limites parcellaires, les tissus pavillonnaires sont souvent difficiles à faire évoluer, ils sont souvent réputés stables.

- La trame parcellaire pavillonnaire, la conquête du terrain libre destiné à être urbanisé ont conduit à un bouleversement de la trame parcellaire du village. Le micro-parcellaire laisse place à une maille parcellaire plus normée. La division des anciennes propriétés agricoles, l'investissement des pré-vergers et l'urbanisation des pâturages au sud du village ancien se caractérisent par un découpage parcellaire rationnelle, normé dans sa forme, à la géométrie parfaite.
- Les maisons individuelles, construites au gré des opportunités foncières ou en lot libre présentent des implantations non standardisées : retraits plus ou moins éloignés par rapport à la voie, implantation en limites séparatives (en retrait d'une ou des deux limites séparatives, implantation sur les deux limites séparatives).
- Les constructions contemporaines ont des hauteurs de construction au gabarit bas par rapport au centre ancien. La ligne de faîtage est comprise entre rez-de-chaussée et rez-de-chaussée sur combles. Les constructions développant 1 étage plus combles existent mais sont plus rares. Isolé sur la parcelle, le pavillon s'inscrit dans un modèle dit « francilien ». Les constructions pavillonnaires présentent majoritairement une architecture standardisée.
- Les tissus pavillonnaires présentent un paysage où les rythmes entre les espaces bâtis et les espaces végétalisés moins contrastés. La trame bâtie s'insère dans la trame végétalisée constituée de jardins d'ornement, d'agrément. La trame végétale est plus ou moins développée selon les époques de construction.



Le patrimoine local (Plan de Paysage et Biodiversité de la Plaine de Jouars à Montfort)





Des entrées de village à caractère patrimonial

- Une grande partie des entrées de village conservent leur caractère patrimonial.
- Plein Ouest, route de Maison Rouge, la ferme de Maison Rouge annoncent un franchissement de seuil. De part et d'autre de la route, les imposants bâtiments de la ferme Maison Rouge annoncent l'arrivée dans les tissus bâtis villageois. Les bâtiments agricoles font écho à une ambiance rurale et agricole préservée. L'entrée s'inscrit dans une ambiance villageoise et un patrimoine architectural de qualité.
- Au Sud, l'entrée par la Rue du Colombier est de grande qualité. La voie encaissée, surplombée par un tunnel boisé crée une ambiance intimiste. L'arrivée du village est annoncée discrètement en arrière-plan par la présence de hauts murs de clôtures en pierre et de portails anciens.
- Depuis la route de Rambouillet au Sud-Ouest, les parcs et murs de clôture des propriétés, les grandes demeures mettent en scène l'arrivée dans Méré. L'environnement boisé renforce le caractère patrimonial de cette entrée de village.
- L'arrivée par l'avenue Léon Crété (RD 76) depuis la gare présente une scénographie d'entrée de village où le végétal est très prégnant : alignement de part et d'autre de la RD, coteau boisé... d'où s'échappent les constructions. C'est en lecture rapprochée que le tissu bâti se détache plus distinctement (maisons de villégiature).

Des entrées contemporaines

- Village vivant et attractif, Méré voit ses entrées de villages prendre une tonalité plus contemporaine. Les nouvelles opérations résidentielles caractérisent le paysage des entrées de commune :
 - rue Léopold Bellan, quelques constructions annoncent l'entrée sud de Méré depuis la RD13. L'environnement agri-rural ouvert et l'arrière-plan boisé développent un large panorama sur lequel se détache quelques constructions pavillonnaires.
 - depuis la route départementale 155, route de Galluis, le seuil villageois est marqué par un mur de clôture particulièrement tranchant dans le paysage boisé de cette séquence du village. Les constructions pavillonnaires se détachent de l'arrière-plan boisé.



Si la commune de Méré ne recense pas de patrimoine bâti et naturel inventorié et protégé, elle compte un patrimoine local riche et divers.

Le patrimoine bâti

- Si le patrimoine bâti ancien sur la commune ne comporte pas d'éléments bâtis exceptionnels, la commune de Méré recense quelques 63 éléments bâtis d'intérêt patrimonial repérés par le PNR dont 10 éléments remarquables et 53 éléments intéressants. Maisons de notable et villas, fermes et patrimoine rural, maisons de bourg et maisons rurales composent un ensemble de grande qualité.

Les murs de clôture et les effets d'enceinte

- La continuité des murs de clôture dans le bourg ancien constitue un élément patrimonial de grande qualité. Les hauts murs de pierres structurent l'espace public, cadrent les vues et mettent en scène les tissus bâtis. La continuité des murs de clôture compose un paysage minéral prégnant qui participe à l'identité locale. En appareillage de pierre, ils sont de grande hauteur et dépassent les deux mètres. Ils masquent l'intérieur des propriétés, en renforcent la confidentialité, préservent l'intimité des habitants.
- Depuis l'espace public, un jeu de montrer-cacher se met en place. Des éléments de toiture, de façade se détachent, des arbres en surplomb se détachent, animent le paysage du bourg.



Le patrimoine végétal

- Partie prenante de la trame des villas et des maisons de Maître et de quelques grandes propriétés présentent à Méré et plus particulièrement du Gibet et d'Egremont. Le parc du château d'Egremont en constitue l'élément phare. Le parc est Pré-inventorié sur la liste des jardins remarquables (base Mérimée).
- Indirectement visible depuis la rue, le végétal sur la commune apparaît par delà les murs de clôtures et au travers des portails. Les grands jardins composent une matrice paysagère de premier plan dans un environnement à dominante minérale. Ils forment un vélum arboré qui borde les rues et prend en écharpe les tissus les plus anciens.



Porter à connaissance du Parc : Méré
Echelle : 1/4 000e - Mars 2016

Repérage d'éléments bâtis d'intérêt patrimonial

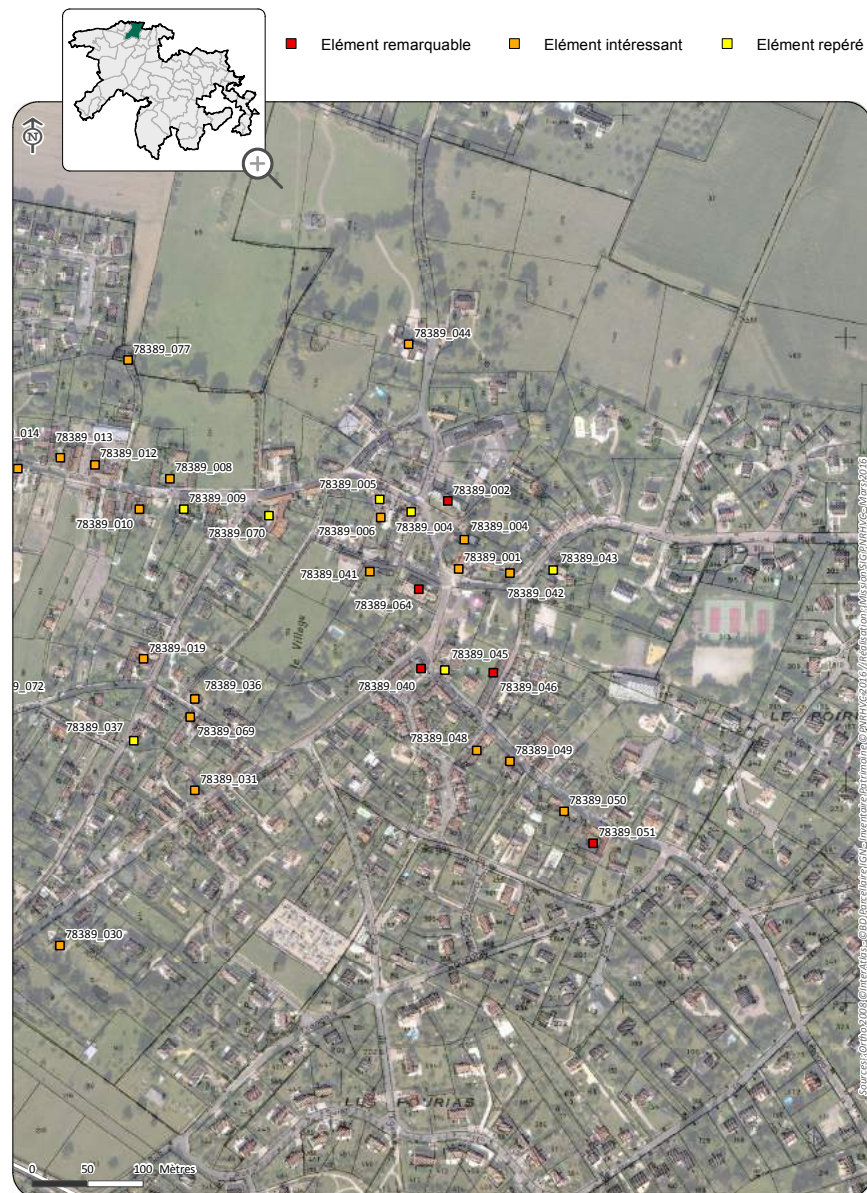
■ Élément remarquable ■ Élément intéressant ■ Élément repéré



Porter à connaissance du Parc : Méré
Echelle : 1/4 000e - Mars 2016

Repérage d'éléments bâtis d'intérêt patrimonial

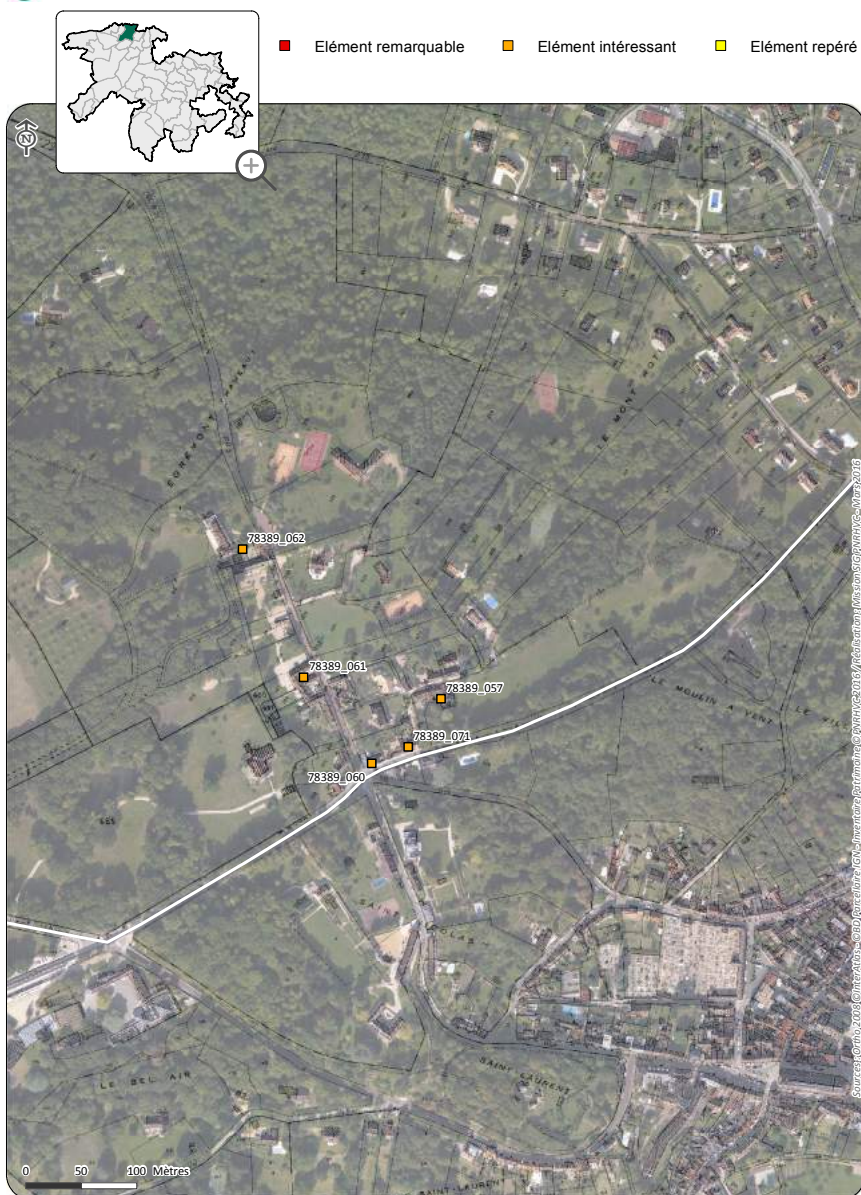
■ Élément remarquable ■ Élément intéressant ■ Élément repéré



Porter à connaissance du Parc : Méré
Echelle : 1/4 000e - Mars 2016

Repérage d'éléments bâtis d'intérêt patrimonial

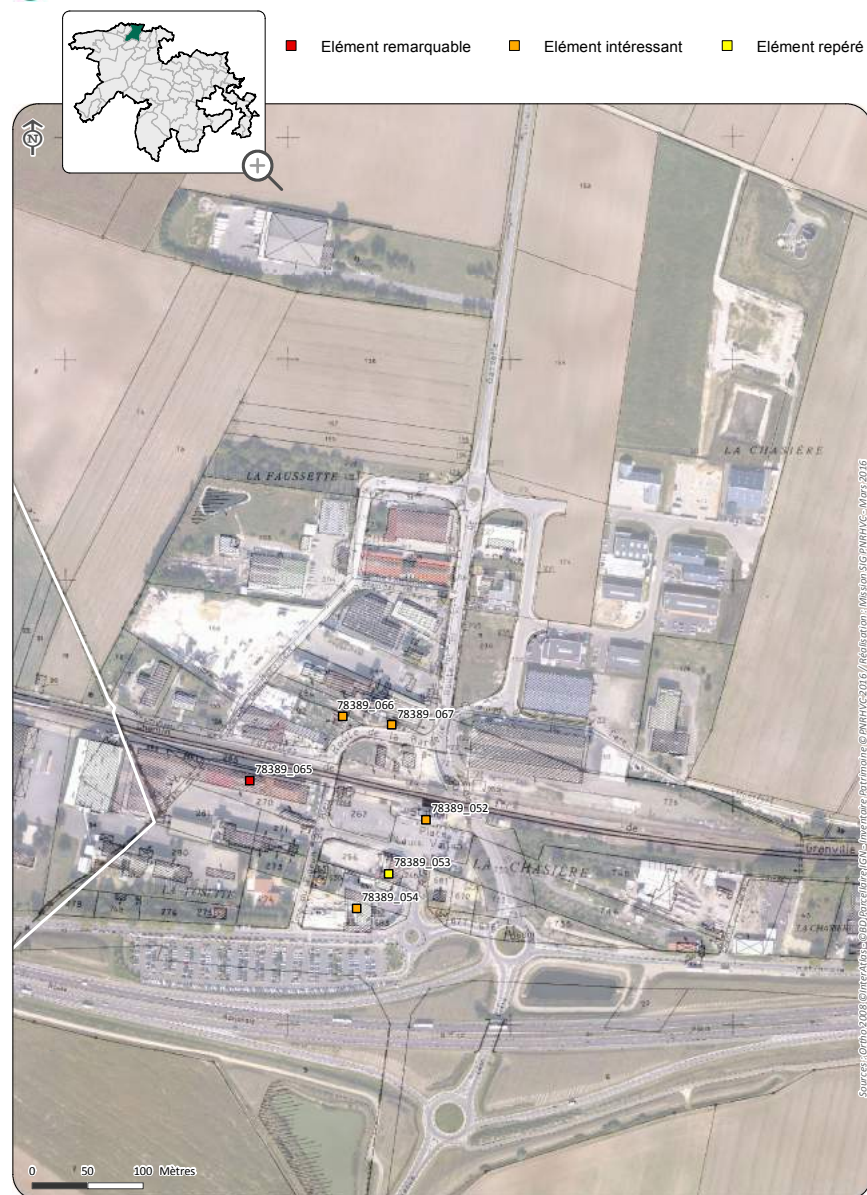
■ Élément remarquable ■ Élément intéressant ■ Élément repéré



Porter à connaissance du Parc : Méré
Echelle : 1/4 000e - Mars 2016

Repérage d'éléments bâtis d'intérêt patrimonial

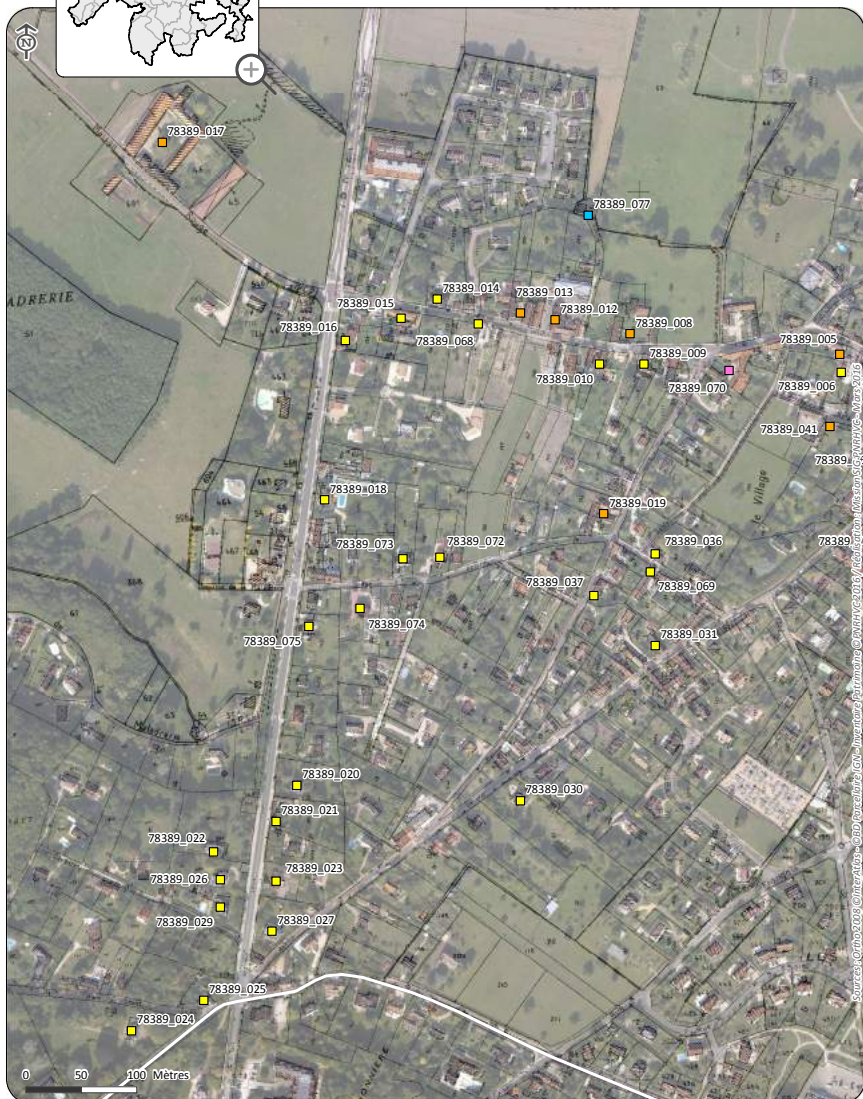
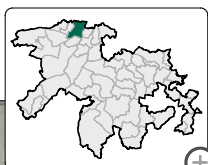
■ Élément remarquable ■ Élément intéressant ■ Élément repéré



 **Porter à connaissance du Parc : Méré**
Echelle : 1/4 000e - Mars 2016

Repérage d'éléments bâtis d'intérêt patrimonial

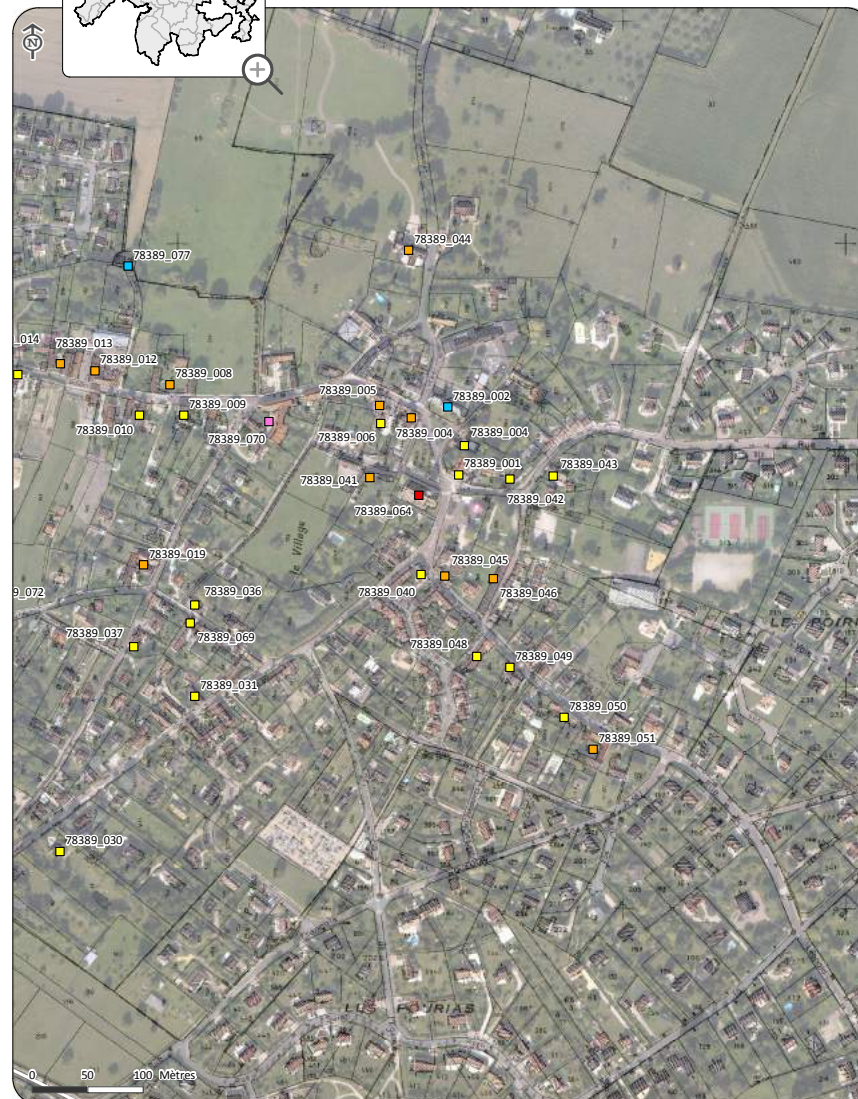
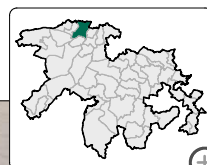
- Patrimoine religieux
- Patrimoine agricole
- Patrimoine domestique
- Patrimoine public, administratif ou judiciaire
- Patrimoine artisanal et industriel
- Urbanisme



 **Porter à connaissance du Parc : Méré**
Echelle : 1/4 000e - Mars 2016

Repérage d'éléments bâtis d'intérêt patrimonial

- Patrimoine religieux
- Patrimoine agricole
- Patrimoine domestique
- Patrimoine public, administratif ou judiciaire
- Patrimoine artisanal et industriel
- Urbanisme



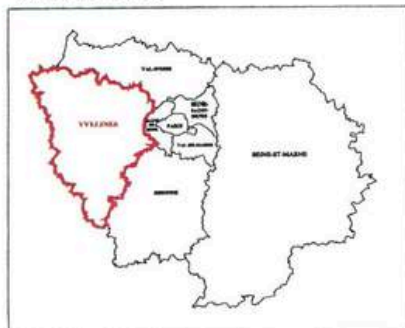
- Le territoire communal présente des zones de sensibilité archéologique recensées par la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) d'Île de France.
- Ces zones reflètent la connaissance à l'état actuel. L'article R.523-1 du Code du Patrimoine stipule que « *Les opérations d'aménagement et de construction d'ouvrages ou de travaux, qui en raison de leur localisation, de leur nature ou de leur importance, affectent ou sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique ne peuvent être entreprises que dans le respect des mesures de détection et, le cas échéant, de conservation et de sauvegarde par l'étude scientifique ainsi que des demandes de modification de la consistance des opérations d'aménagement.* »
- Dans ce but, il appartient au service instructeur d'une demande d'aménagement de saisir le préfet de région (Direction régionale des affaires culturelles / Service régional de l'archéologie) en transmettant un descriptif complet des travaux projetés. Le préfet de région pourra alors édicter les prescriptions nécessaires, à savoir, la réalisation d'un diagnostic archéologique, suivi d'une fouille éventuelle, ou bien la conservation d'un site.
- Enfin, pour tout dossier et sur l'ensemble du territoire communal, s'applique la réglementation relative aux découvertes fortuites susceptibles de présenter un caractère archéologique (L531-14 du code du patrimoine) à savoir déclarer la découverte en mairie et au service régional de l'archéologie.

Liste des entités archéologiques (source : DRAC – service régional de l'archéologie)
Les numéros roses correspondent à ceux indiqués dans la carte de la page suivante

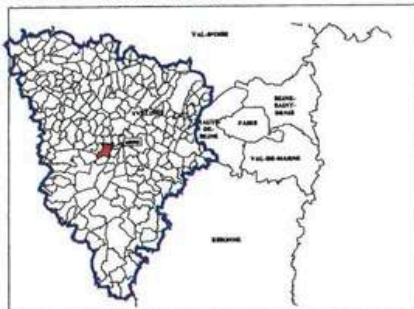
Numéro de l'EA	LISTE D'ENTITÉS ARCHÉOLOGIQUES
1	78 389 0001 / 4387 / 78 389 0001 / MERE / / Ancien cimetière de Méré / occupation / Age du bronze moyen
2	78 389 0002 / 1077 / 78 389 0002 / MERE / Les Prés de Mimomé / Le Petit Noyer / Les Prés de Minomé / Le Petit Noyer / habitat ? / Bas-empire ?
3	78 389 0003 / 4388 / 78 389 0003 / MERE / Eglise Saint-Denis / / église / Moyen-âge classique - Epoque moderne
4	78 389 0004 / 16958 / 78 389 0004 / MERE / Au nord des Graviers / le long du Chemin de Grande Randonnée 1 / occupation ? / Néolithique
5	78 389 0005 / 4390 / 78 389 0005 / MERE / Prés de l'église Saint Denis / Ancien cimetière / cimetière / Haut moyen-âge
6	78 389 0006 / 4391 / 78 389 0006 / MERE / "Chemin d'Orléans" / RD 76 / voie / Gallo-romain
7	78 389 0007 / 4392 / 78 389 0007 / MERE / Ancienne voie antique / RN 12 / voie / Gallo-romain
8	78 389 0008 / 16955 / 78 389 0008 / MERE / Les Garennes de Bardelles / Les Garennes de Bardelles / Epoque indéterminée / enclos
9	78 389 0009 / 7029 / 78 389 0009 / MERE / Les Pré de Minomé / Les Pré de Minomé / occupation / Haut moyen-âge
10	78 389 0010 / 16956 / 78 389 0010 / MERE / -Poste électrique / / habitat / Age du bronze - Age du fer ?
11	78 389 0011 / 16957 / 78 389 0011 / MERE / La Fossette / La Fossette / occupation / Epoque indéterminée
12	78 389 0012 / 16960 / 78 389 0012 / MERE / Ferme du Ménil Piquet / / ferme / Epoque moderne ?
13	78 389 0013 / 16959 / 78 389 0013 / MERE / "La Maison Rouge" / / ferme / Epoque moderne

Préfecture de la Région Ile-de-France
 Direction régionale des affaires culturelles
 Service Régional de l'Archéologie

ILE-DE-FRANCE

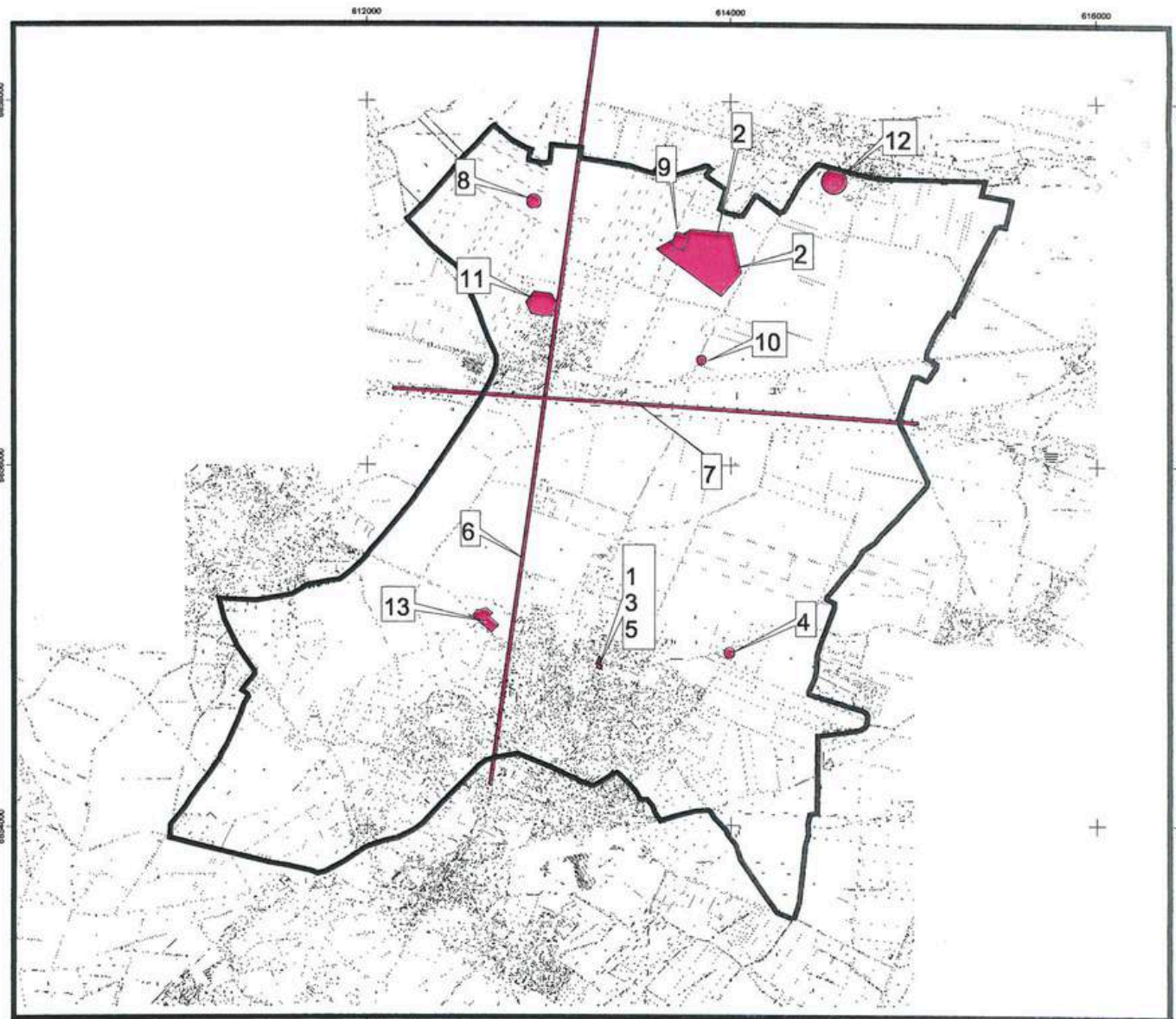


Commune de : MERE 78.389



Légende

- Limites administratives : * Sources : I.G.N. BD Cartho (2000) *
- Emprises des entités



1:30000

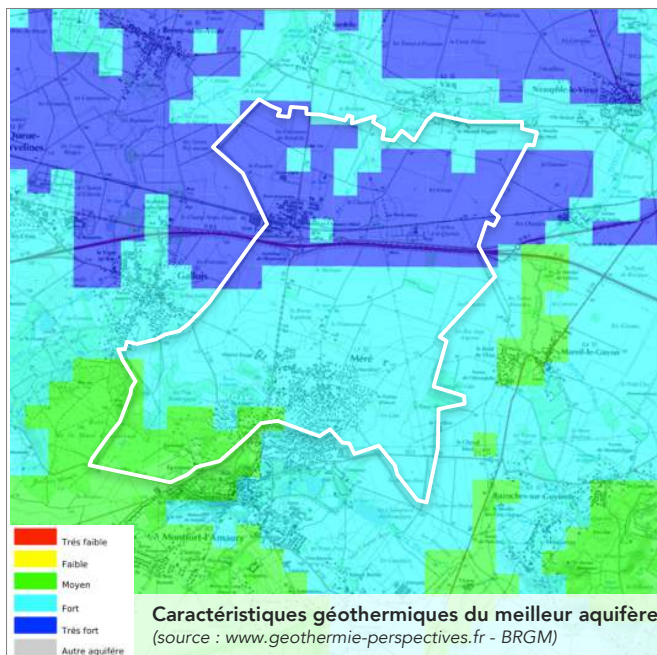
MERE 78 389
 Emprises des entités



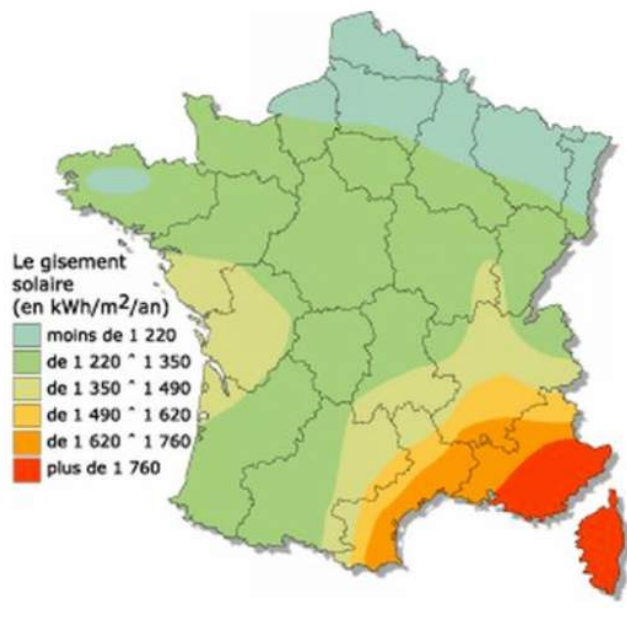
RGE - BD PARCELLAIRE - IGN PARIS - 2014
 Données Propriétaires
 "Reproduction Interdite"
 Carte archéologique / OP / Mise au jour 2012



**ETAT INITIAL DE
L'ENVIRONNEMENT (3/3)
RESSOURCES NATURELLES ET
ENVIRONNEMENT**



Gisement solaire en France (source : ADEME)



Géothermie

- Le territoire communal présente un potentiel géothermique aquifère « très basse énergie » :
 - Fort sur la majeure partie du territoire communal,
 - Très fort dans les parties aux altitudes les plus basses (notamment autour de la gare).

Potentiel solaire

Le département des Yvelines présente un potentiel de développement de la production d'énergie d'origine solaire plutôt moyen. Le gisement solaire se situe entre 1220 et 1350 kWh / m² / an.

Eolien

- Méré figure au Schéma régional éolien (annexe du SRCAE) dans une zone favorable à l'éolien mais à forte contraintes.

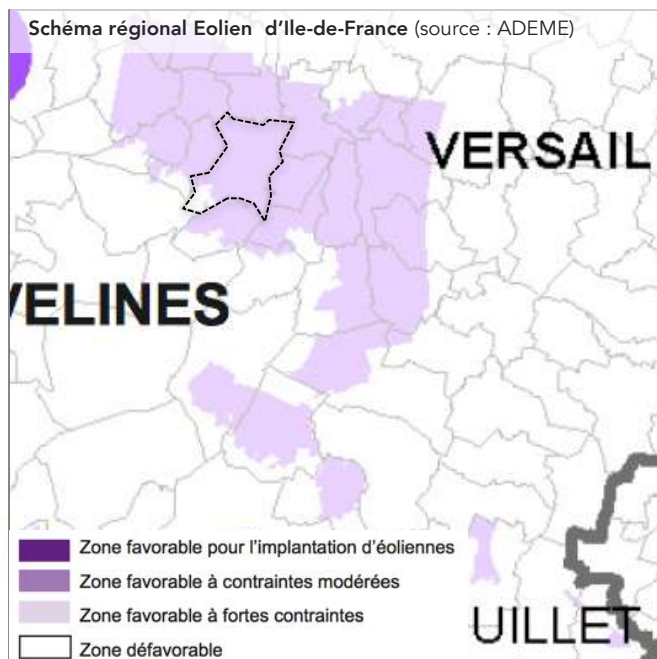


Schéma régional Climat Air Energie

Le SRCAE (sans lien juridique direct avec les PLU) définit les trois grandes priorités régionales en matière de climat, d'air et d'énergie :

- Le renforcement de l'efficacité énergétique des bâtiments avec un objectif de doublement du rythme des réhabilitations dans le tertiaire et le triplement dans le résidentiel ;
- Le développement du chauffage urbain alimenté par des énergies renouvelables et de récupération, avec un objectif d'augmentation de 40% du nombre d'équivalents logements raccordés d'ici 2020 ;
- La réduction de 20% des émissions de gaz à effet de serre du trafic routier, combinée à une forte baisse des émissions de polluants atmosphériques (particules fines, dioxyde d'azote).

Personne Responsable de la Distribution de l'Eau (PDRE)

- La gestion de l'alimentation et de la distribution de l'eau potable est assurée par le Syndicat des Eaux des Yvelines.
- Le Syndicat des Eaux des Yvelines a choisi de déléguer à la SAUR la gestion du service public de l'eau potable.

Approvisionnement, production et distribution d'eau potable


- Il n'existe ni captage d'eau destinée à la consommation humaine. La commune est concernée sur une séquence Nord (hameau du Mesnil Piquet) par le périmètre de protection éloigné du champ captant de Cressay.
- La production d'eau potable sur Méré est assurée par une eau souterraine provenant des forages de :
 - La Chapelle et Cressay à Villiers-Saint-Frédéric (78) et de Mareil-sur-Mauldre (78) (hors partie sud-ouest de la commune). L'unité de distribution est celle des Essart – 4 Piliers.
 - Des forages de Cressay et de la Chapelle à Villiers-Saint-Frédéric (78), de Saint-Lubin de la Haye (28), de Rosay (78) et de Mareil-sur-Mauldre (78) desservent la partie sud-ouest de Méré. L'unité de production est celle de Beynes – Saint-Santin.

Qualité de l'eau brute

- Au regard des résultats du contrôle sanitaire de l'eau destinée à la consommation humaine effectuée par l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France en 2013, l'eau distribuée sur la commune de Méré est conforme aux limites et références de qualités des eaux destinées à la consommation humaine.

GESTION DES EAUX USÉES

Fiche descriptive station Méré (source : ministère écologie, développement durable, énergie)

MERE	
<p>Description de la station Nom de la station : MERE (Zoom sur la station) Code de la station : 037838901000 Nature de la station : Urbain Réglementation : Eau Région : ÎLE-DE-FRANCE Département : 78 Date de mise en service : 01/01/2007 Service instructeur : DDT 78 Maître d'ouvrage : COMMUNE DE MERE Exploitant : SAUR Commune d'implantation : MERE Capacité nominale : 2000 EH Débit de référence : 400 m3/j Autosurveillance validée : non validé Traitement requis par la DERU : - Traitement approprié + Filières de traitement :</p>	<p>Chiffres clefs en 2013 Charge maximale en entrée : 1144 EH Débit entrant moyen : 229 m3/j Production de boues : 20 TMS/an</p> <p>Destinations des boues en 2013 (en tonnes de matières sèches par an) :</p> <div style="text-align: center;">  <p>Vers autre STEU</p> </div>
<p>Agglomération d'assainissement Code de l'agglomération : 030000178389 Nom de l'agglomération : MERE Commune principale : MERE Tranche d'obligations : [200 ; 2 000 [EH Taille de l'agglomération en 2013 : 1144 EH Somme des charges entrantes : 1144 EH Somme des capacités nominales : 2000 EH + Liste des communes de l'agglomération :</p>	<p>Milieu récepteur Bassin hydrographique : SEINE-NORMANDIE Type : Eau douce de surface Nom : Ru de Pontoux Nom du bassin versant : Mauldre</p> <p>Zone Sensible : Le bassin de la Seine Sensibilité azote : Oui (Ar. du 22/02/2006) Sensibilité phosphore : Oui (Ar. du 22/02/2006)</p> <p><small>Voir le point de rejet (Double-cliquer sur le point pour l'effacer)</small></p> <p>Conformité équipement (31/12/2014 : prévisionnel) : Oui Respect de la réglementation en 2013 : Conforme en équipement au 31/12/2013 : Oui Conforme en performance en 2013 : Oui</p> <p>Respect de la réglementation en 2012 Respect de la réglementation en 2011 Respect de la réglementation en 2010 Respect de la réglementation en 2009 Respect de la réglementation en 2008</p> <p style="text-align: right;"><small>précédent suivant accueil</small></p>
<p>Chiffres clefs en 2012 Chiffres clefs en 2011 Chiffres clefs en 2010 Chiffres clefs en 2009 Chiffres clefs en 2008</p>	

Localisation station d'épuration de Méré



Gestion du service de collecte et traitement des eaux usées

- La gestion de l'assainissement est assurée par le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Neauphle-le-Château (SIARNC) qui regroupe 15 communes réparties en 8 zones de collecte et épuration.
- Méré est commune adhérente du SIARNC depuis le 1^{er} janvier 2011. L'auto-surveillance est allée

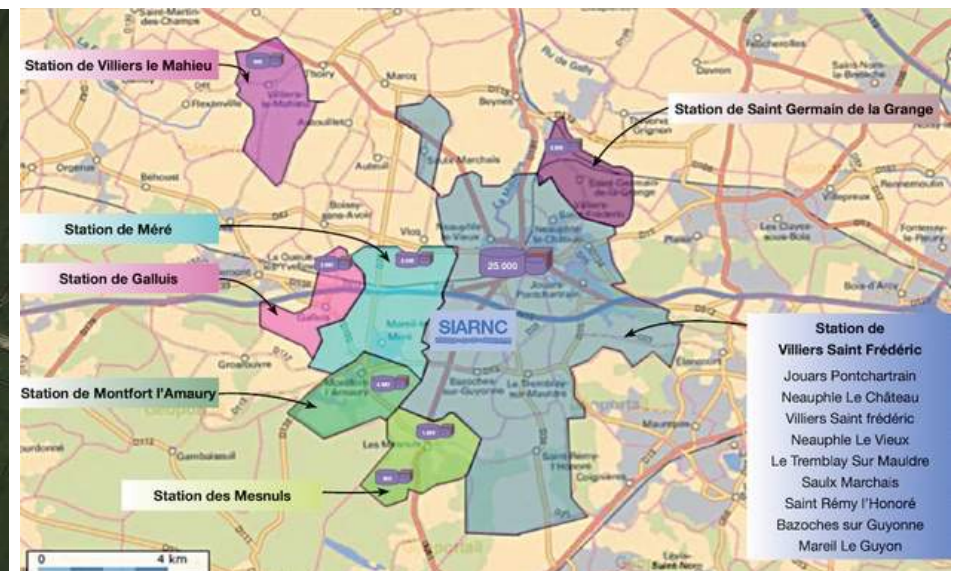
Caractéristiques du réseau

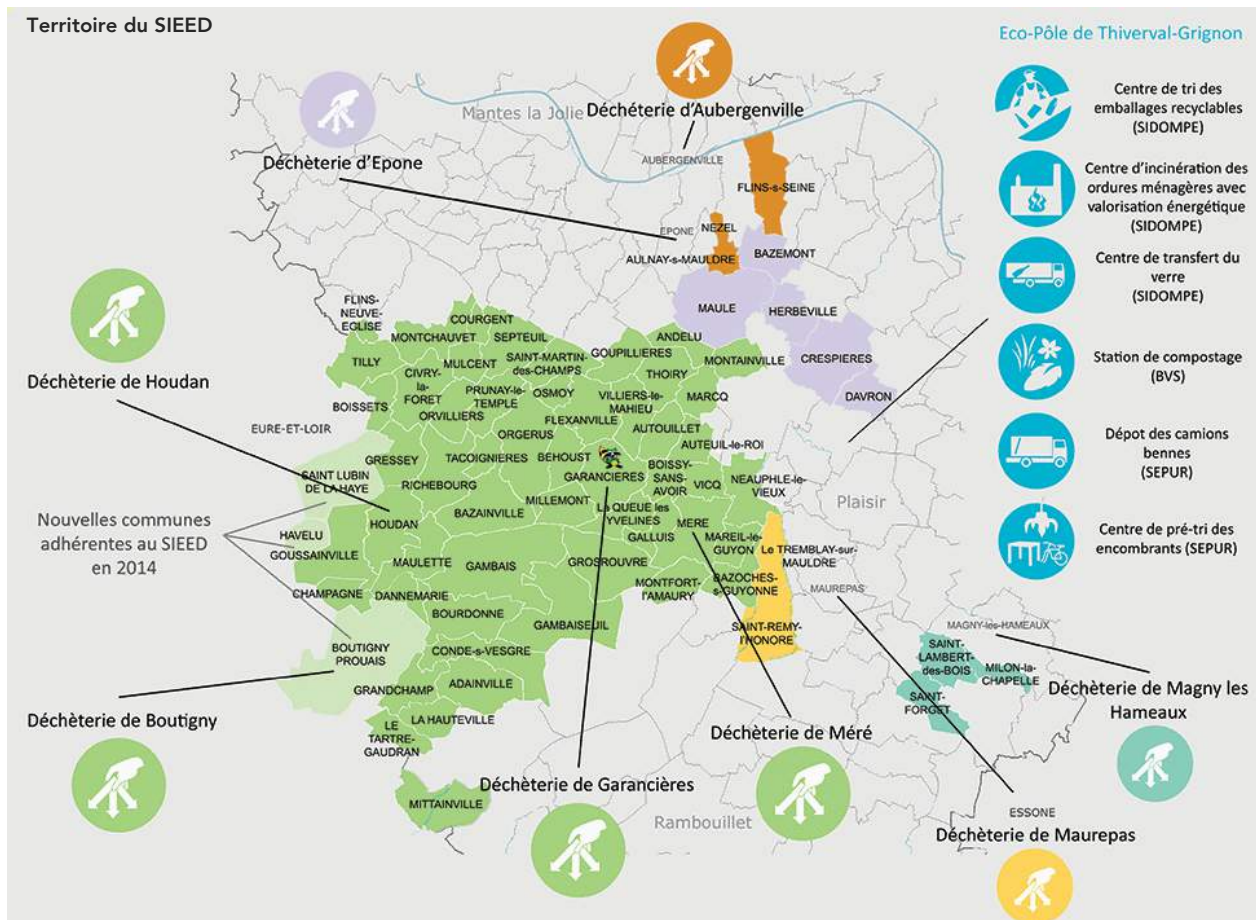
- Le réseau est séparatif sur la quasi totalité du territoire. 14,00 km de réseau desservent la station d'épuration de Méré. Le réseau unitaire représente environ 25% du linéaire de collecte des eaux usées.
- Environ 143 installations sont en système non-collectif.

Traitement des effluents

- Les eaux usées sont traitées par la station d'épuration de Méré au nord de la gare et de la nouvelle zone économique de Méré, (desserte par la RD76). La capacité de traitement est de 2 000 équivalents-habitants.
- Les boues de la station de Méré sont traitées par la station d'épuration de Villiers-Saint-Frédéric. Le réseau récepteur est le ru de Pontoux.

Périmètre du SIARNC (source : SIARNC)





Gestion de la collecte et de la valorisation

- Le SIEED (Syndicat Intercommunal d'Evacuation et d'Elimination des Déchets) assure pour la commune de Méré la collecte des déchets ménagers et assimilés, des objets encombrants, des déchets végétaux.
- Le SIEED intervient sur un périmètre de 68 communes réparties en 7 intercommunalités rurales des départements des Yvelines et de l'Eure-et-Loir. L'élimination des déchets intéressent au total quelques 68 000 habitants.
- Le SIEED gère l'usine d'incinération et le centre de tri de Thiverval-Grignon ainsi qu'un réseau de 4 déchèteries intercommunales.

La collecte sur la commune

- Les déchets ménagers sont collectés en porte-à-porte. Les habitants assurent le tri des déchets. Les ordures ménagères et emballages sont collectés 1 fois par semaine ainsi que les déchets végétaux.
- La collecte du verre est assurée en apport volontaire. Le point d'apport volontaire est situé derrière le supermarché de Méré (rue Roger Vannier).
- Une collecte des encombrants en porte à porte est mise en place 2 fois par an sur la commune.
- 4 déchèteries sont accessibles gratuitement aux habitants sur présentation d'une carte d'accès déchèterie fournie par la mairie (Boutigny-Prouais, Garancières, Houdan, Méré). Pour les professionnels, le droit d'accès aux déchèteries est payant. La déchèterie de Méré, mise en service en septembre 2013, est aménagée le long du chemin rural n°11, route de la Bardelle, au nord de la Gare à proximité immédiate de la station d'épuration.

Déchèterie de Méré



Catastrophes naturelles parues au Journal Officiel (source : prim.net)

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
Inondations et coulées de boue	01/04/1989	01/04/1989	12/07/1989	25/07/1989
Inondations et coulées de boue	22/08/1991	22/08/1991	29/07/1992	15/08/1992
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

Selon le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) des Yvelines, la commune de Méré est concernée par les risques naturels inondation et mouvement de terrain ainsi que par les risques liés au passage potentiel de transport de marchandises dangereuses (TMD).

Risques liés aux mouvements de terrain

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou liée à l'activité de l'homme.

- Méré est concernée par l'arrêté R.111.3 Mouvements de terrain (arrêté préfectoral du 5 août 1986).
- Les risques de mouvements de terrain liés à la sécheresse – réhydratation des argiles est présent sur la commune. Le risque fort se développe en pied de coteau hors de la zone urbanisée. La partie agglomérée est en risque a priori nul. La plaine de Jouars, le secteur de la gare et le Mesnil Piquet sont en zone d'aléa faible.

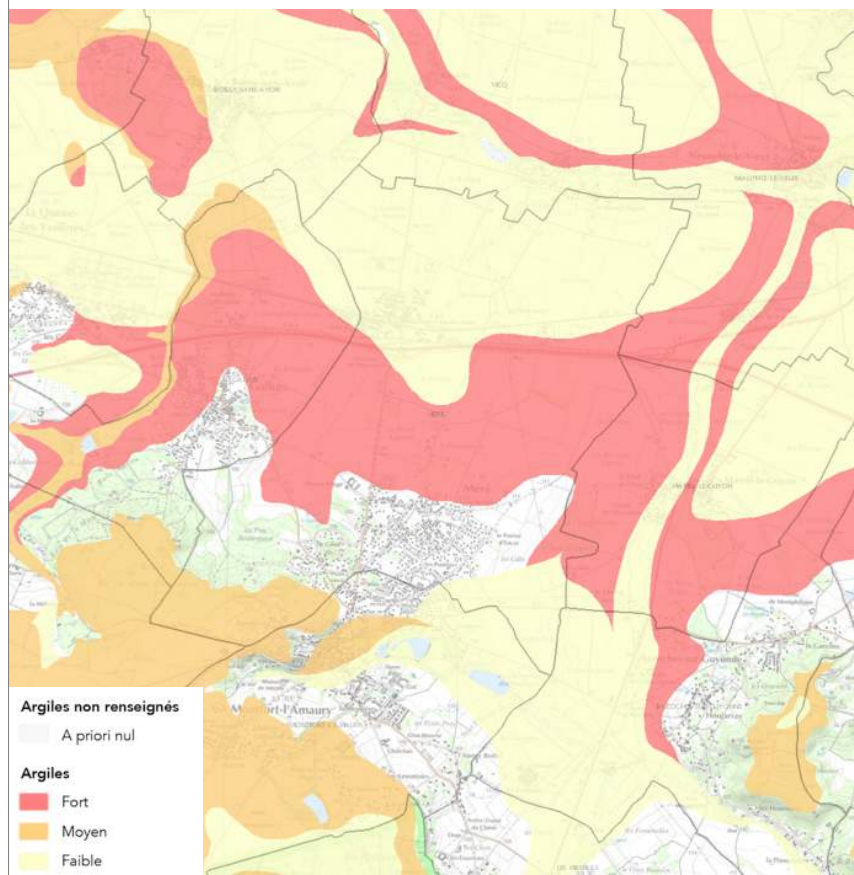
Risques liés aux inondations

- Comme de nombreuses commune des Yvelines, la commune Méré est concernée par l'arrêté R.111.3 d'inondation (arrêté préfectoral du 2 novembre 1992). Plusieurs épisodes d'inondations et de coulées de boues ont touchés la commune (cf. tableau ci-contre).

Risque sismique

- La commune est inscrite en zone de sismicité très faible (1 sur 5). Elle présente une faible exposition des personnes au risque sismique. Il n'y a aucune prescription parasismique pour les bâtiments à risque normal.

Aléa Retrait – Gonflement des argiles (source : Infoterre BRGM)



Aléa Retrait – Gonflement des argiles Informations

Un sol argileux change de volume selon son humidité comme le fait une éponge ; il gonfle avec l'humidité et se resserre avec la sécheresse, entraînant des tassements verticaux et horizontalement, des fissurations du sol.

L'assise d'un bâtiment installé sur ce sol est donc instable. En effet, sous la construction, le sol est protégé de l'évaporation et sa teneur en eau varie peu au cours de l'année ce qui n'est pas le cas en périphérie. Les différences de teneur en eau du terrain, importantes à l'aplomb des façades, vont donc provoquer des mouvements différentiels du sol notamment à proximité des murs porteurs et aux angles du bâtiment.

Vous pouvez vous renseigner auprès de votre mairie, de la préfecture ou des services de la direction départementale des territoires et la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie. Vous trouverez aussi des informations utiles sur Internet aux adresses suivantes :

Portail de la prévention des risques majeurs du ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr> - <http://www.prim.net>

Bureau de Recherches Géologiques et Minières : <http://www.brgm.fr> - <http://www.argiles.fr>
Agence qualité construction

<http://www.qualiteconstruction.com>
Caisse centrale de réassurance : <http://www.ccr.fr>

Sites basias (source : brgm)

Etablissement	Etat d'occupation du site	Activité
Raboni et Cie (ZAE)	-	Génie Civil, construction d'ouvrage, de bâtiment
Bara (ZAE)	Activité terminée	Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers
La Folie et Cie (ZAE)	En activité	Activités de soutien à l'agriculture et traitement primaires des récoltes
S.A. Mécanique de Méré (ZAE)	En activité	Fabrication d'éléments en métal pour la construction
Yvelines Motoculture (ZAE)	En activité	Commerce de gros, de détail, desserte de carburants en magasin
SOC (ZAE)	-	Dépôt de liquides inflammables
Dacheville Nicol (ZAE)	En activité	Fabrication d'éléments en métal pour la construction
Garage de la Gare (RN12)	En activité	Commerce de gros, de détail, desserte de carburants en magasin
Bressler (Bourg)	-	Traitement et revêtement des métaux
S.A. Mécanique de Méré (ZAE)	En activité	Mécanique industrielle
Société Coopérative de Corbeil-Essonnes (Gare)	En activité	Activités de soutien à l'agriculture et traitement primaires des récoltes
Esso (RN12)	Activité terminée	Commerce de gros, de détail, desserte de carburants en magasin
Shell (RN12)	Activité terminée	Commerce de gros, de détail, desserte de carburants en magasin
DOC (Bourg)	En activité	Commerce de gros, de détail, desserte de carburants en magasin

Sites ICPE (source : préfecture)

Etablissement	Adresse
Dacheville Nicole	3 route Bourdelle
Dacheville Nicole	2 chemin Beauchet
Distribution Casino France	17 rue Roger Vannier
Districad	Avenue de l'Arbre à la Quénée
Le Dunois	Cour de la Gare
MBLD	Route de la Bardelle
Mecanindus	48 avenue Léon Crété
Sazec	2, chemin de Beauchet
SIEED	Lieu-dit « La Chasière »
Société Mécanique de Méré	Rue Beauchet
Spring Express	Cour de la Gare
Station service Esso	RN12 – La Croix souhaitée
Torres Freres	Lieu-dit « La Faussette
Total Fina France	Garage de la Gare

Risques industriels

- Risque de pollution lié aux activités :** le BRGM a mis en place une base de données des anciens sites industriels et activités susceptibles d'être à l'origine d'une pollution de services appelée BASIAS. 14 sites BASIAS sont répertoriés sur la commune et principalement dans la zone d'activités de la Gare.
 - Inventaire des sites et sols pollués ou potentiellement pollués :** 7 sites pollués sont répertoriés sur la commune (BASOL).
 - Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) :** il y a 14 ICPE sur le territoire communal.
 - Risque de Transport de Matières Dangereuses :** la commune, traversée par la RN12 et la voie ferrée, est soumise au risque d'exposition lié aux passages potentiels de Transports de Matières Dangereuses (TMD) par voie routière et ferroviaire.
 - Risque nucléaire :** la commune n'est pas concernée par le risque nucléaire (transport, centrale, utilisations médicales ou industrielles).
 - Risque technologique :** les silos AXEREAL implantés sur la commune de Méré regroupent les activités de stockage de céréales et de stockage d'engrais et de produits phytosanitaires. Le site compte 9 personnes. L'activités présente de risques technologiques et la prise en compte des risques constitue un enjeu majeur de la protection des biens et des personnes. La prise en compte de ces risques est rappelé à la commune dans le cadre d'un Porter à connaissance de l'Etat daté de février 2018. Celui-ci précise que, « *compte-tenu de l'absence de données techniques de l'exploitant vis à vis de certains phénomènes dangereux, le document d'information des risques industriels (DIRI) propose la mise en application des distances forfaitaires issues de l'arrêté ministériel du 29/03/2004 (article 6), en complément des préconisations habituelles prévues dans la circulaire du 4 mai 2007 relative au porter à connaissance « risques technologiques » et maîtrise de l'urbanisation autour des installations classées.* »
- Au regard de ce DIRI il convient, dans le secteur concerné, d'interdire : l'implantation d'habitations, les immeubles occupés par des tiers, les immeubles de grande hauteur, les établissements recevant du public.

Plan de la zone réglementée par le DIRI de la société AXEREAAL (source : Porter à connaissance de l'Etat « Risques technologiques » - février 2018.)



ANNEXE N°2
PORTER A CONNAISSANCE DES RISQUES TECHNOLOGIQUES
COMMUNE DE MERE
ZONES DE PRESCRIPTIONS EN MATIERE D'URBANISME

Source des données : DDT 78, DRIEE
Fond cartographique numérique : BD ORTHO® IGN

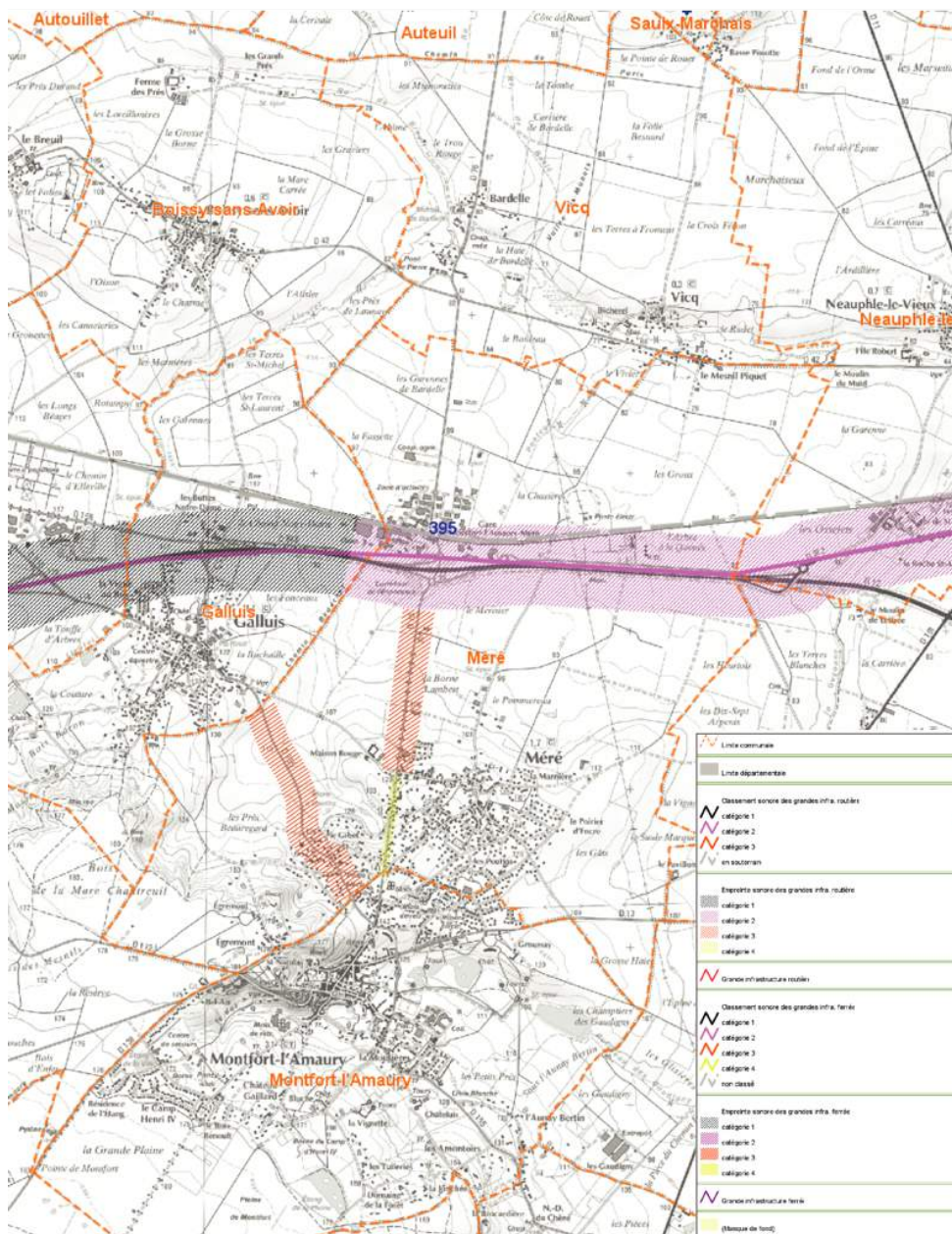
Réalisation : DDT78/SPACT/PM/PE

Date : 06/02/2018

A3 Echelle 1/1500

NUISANCES SONORES

Classement sonore des voies (source : <http://cartelie.application.equipement.gouv.fr>)



Classement sonore des infrastructures de transport terrestre

Le territoire de Méré est fortement exposé aux nuisances sonores.

Les prescriptions relatives au classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments dans les secteurs affectés par le bruit, sont définies par l'arrêté préfectoral n°00.214/DUEL du 10 octobre 2000.